

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## DÉCRET

*Abaissement du prix du gaz. — Décret approubatif des traités passés entre la ville de Lyon d'une part, et les Compagnies du gaz de Lyon et de Vaise d'autre part.*

Le Président de la République Française,  
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur;

Vu : 1<sup>o</sup> le traité et la convention annexe conclus les 24 et 31 juillet 1897 entre la ville de Lyon et la Compagnie du gaz de Lyon;

2<sup>o</sup> Le traité et la convention annexe conclus les 25 septembre et 2 octobre 1897, entre la ville de Lyon et la Compagnie du gaz de Vaise; ensemble le plan et le cahier des charges types annexés;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lyon, en date des 4 juin, 6 juillet et 24 août 1897;

Vu l'avis du Préfet du Rhône et les autres pièces de l'affaire;

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 115 et 145, et l'ordonnance du 14 novembre 1837,

Décète :

Article premier. — Sont approuvés les traités et conventions annexes ci-dessus visés, conclus entre la ville de Lyon, d'une part, la Compagnie du gaz de Lyon et la Compagnie du gaz de Vaise, d'autre part.

Un exemplaire de chacun de ces traités, du plan et du cahier des charges susvisés restera annexé au présent décret.

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 22 janvier 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur, LOUIS BARTHOU.

## DROIT ADMINISTRATIF

### EUX PLUVIALES ET AQUEDUCS TRANSVERSAUX

Un propriétaire A a établi, à une époque quelconque, et avec une autorisation en due forme, un aqueduc sous un chemin public, pour recueillir les eaux pluviales d'un fossé et les conduire dans sa propriété, sise de l'autre côté de la voie publique. Un propriétaire B, en amont du premier par rapport au sens du cours des eaux, et également riverain de la même voie, sollicite aujourd'hui l'autorisation de construire un aqueduc transversal dans le but de prendre les eaux pluviales et de s'en servir pour irriguer son fonds.

L'administration doit-elle accorder ou refuser l'autorisation

Dans certain département, les agents voyers résolvent la question par la négative. Ils refusent l'autorisation en s'appuyant sur les considérations suivantes :

Est entachée d'excès de pouvoir la décision qui retiendrait une permission de voirie en invoquant un intérêt fiscal ou l'intérêt d'un autre riverain. Or, disent-ils, accorder à un propriétaire l'autorisation de construire un ouvrage pour recueillir des eaux pluviales déjà jouies par le propriétaire d'un fonds inférieur qui a lui-même exécuté un ouvrage pour amener ces eaux dans son héritage, c'est, en fait, rendre nulle l'autorisation primitivement délivrée à ce dernier. Cela équivaut à lui retirer l'autorisation, puisque les bénéfices en disparaîtront.

Se basant sur ces motifs : que la multiplicité des aqueducs transversaux est nuisible aux voies de communication ; qu'en outre les intérêts de l'agriculture sont sauvegardés, puisqu'en fin de compte les eaux sont utilisées, les arrêtés qu'ils proposent portent refus de l'autorisation sollicitée par le second propriétaire B.

Ces décisions ne sont pas sans soulever certaines objections, et la jurisprudence tend à établir que l'administration commet un déni de justice en empêchant ce dernier d'exécuter un aqueduc ; car non seulement elle le met dans l'impossibilité d'exercer un droit qui lui appartient, mais encore elle attribue ce droit au propriétaire inférieur A. Et cette conclusion restera vraie, malgré que l'administration masque son refus par la raison que la multiplicité des ouvrages transversaux nuit à la voie publique.

Entre autres jugements, nous citerons un arrêt de la Cour de cassation du 22 avril 1863, d'après lequel tout riverain d'un chemin peut prendre les eaux pluviales qui y coulent, pour les conduire dans sa propriété, malgré les faits de jouissance dont ces mêmes eaux auraient été l'objet de la part d'un riverain inférieur et sans que ce dernier ait le droit, notamment, de lui opposer par voie de plainte, qu'au moyen de travaux apparents, existant depuis plus d'un an, il amenait dans sa propriété les eaux pluviales ainsi détournées par le riverain supérieur (Abrieu c. Robert).

A la suite du renvoi de cette affaire devant le tribunal de Rodez, la Cour de Cassation a eu à en connaître une seconde fois (18 décembre 1863). Elle a persisté dans sa doctrine : les eaux pluviales qui coulent sur un chemin public sont *res nullius* et, dès lors, les travaux de déviation exécutés sur ce chemin par l'un des riverains ne constituent pas, à l'égard des riverains supérieurs, des actes de contradiction de nature à servir de base à la prescription, ni, par suite, à une action possessoire contre le riverain supérieur qui dériverait, à son tour, les mêmes eaux pour les introduire dans son fonds.

On peut citer dans le même ordre d'idées, un jugement du tribunal de Châteaubriant, rapporté dans le *Dalloz périodique*, 1885, 3<sup>e</sup> part., p. 104.

Ce jugement s'exprime ainsi :

« Considérant qu'il est de doctrine et de jurisprudence que les eaux pluviales, tombant sur ou descendant d'un chemin public, peuvent être prises à leur passage par les propriétaires riverains, appartiennent au premier occupant, et que, par premier occupant, il faut entendre, comme suffirait à le démontrer la donnée de fait invariable relevée dans tous les monuments connus, le propriétaire du fonds supérieur ; — que son droit d'utiliser lesdites eaux prime celui qu'aurait pu avoir le propriétaire du fonds inférieur, sauf à être primé lui-même par l'exercice que ferait de son droit le propriétaire d'un fonds encore supérieur au sien ; — d'où suit que, comme tout droit veut nécessairement une sanction, le premier occupant doit pouvoir faire respecter par le propriétaire inférieur la possession qu'il a prise des eaux dont il s'agit... »

## AVIS

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 12 et 27 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

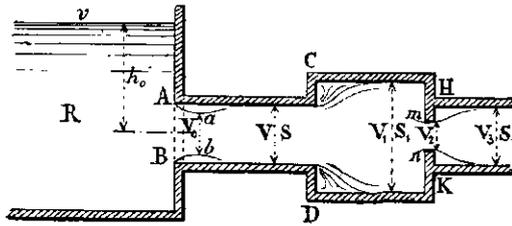
## L'HYDRAULIQUE APPLIQUÉE

## ÉCOULEMENT DES LIQUIDES DANS LES TUYAUX DE CONDUITE

— SUITE —

Les pertes de charge dues aux changements brusques de section dans les tuyaux de conduite se calculent d'après la théorie exposée précédemment<sup>1</sup>.

Le croquis ci-contre résume les différents cas qui peuvent se présenter dans la pratique.



Une première conduite part du réservoir R, le liquide se contracte au passage dans la section *ab*, puis s'épanouit au delà pour remplir toute la section du tuyau ; ce phénomène équivaut à un élargissement brusque à partir de la section contractée et donne lieu à la perte de charge due à cette cause.

La formule de Belanger que nous reproduisons ici :

$$\frac{V^2}{2g} - \frac{V_0^2}{2g} = h_1 - h + \left( H - \frac{(V_0 - V)^2}{2g} \right)$$

pourra être notablement simplifiée dans ce cas.

En effet, *V* sera la vitesse en aval de *ab*, *V*<sub>0</sub> celle dans la section contractée ; *h*<sub>1</sub> =  $\frac{p_1}{d}$  est la pression hydrostatique dans ladite section, *h* =  $\frac{p}{d}$  celle qui règne en aval ; enfin *H* étant la différence des hauteurs des centres de gravité situés sur l'axe supposé horizontal sera nul. On pourra donc écrire en transposant les termes :

$$\frac{V^2}{2g} + \frac{(V_0 - V)^2}{2g} = \frac{V_0^2}{2g} + \frac{p_1}{d} - \frac{p}{d}$$

Si maintenant nous désignons par *h*<sub>0</sub> la hauteur d'eau génératrice de la vitesse *V*<sub>0</sub> dans la section contractée, c'est-à-dire la hauteur du niveau constant du réservoir au-dessus de l'axe du tuyau, le théorème de Bernoulli appliqué entre le niveau supérieur et la section contractée nous donnera :

$$\frac{v^2}{2g} + h_0 + \frac{p_a}{d} = \frac{V_0^2}{2g} + \frac{p_1}{d}$$

Et comme la vitesse *v* à la surface du réservoir est nulle :

$$h_0 = \frac{V_0^2}{2g} + \frac{p_1}{d} - \frac{p_a}{d}$$

Enfin, dans le cas où la contre-pression qui s'exerce sur la section *cd* serait égale à la pression atmosphérique *p*<sub>a</sub>, on aurait :

$$\frac{p_a}{d} = \frac{p}{d}$$

d'où :

$$h_0 = \frac{V_0^2}{2g} + \frac{p_1}{d} - \frac{p}{d}$$

Par suite, la formule de Belanger devient :

$$\frac{V^2}{2g} + \frac{(V_0 - V)^2}{2g} = h_0$$

Nous aurions pu écrire directement cette formule en remarquant que dans l'hypothèse où la pression atmosphérique s'exerce à la

fois sur la surface libre du réservoir et dans la section aval du tuyau, *h*<sub>0</sub> constitue réellement la hauteur génératrice totale, puisque les deux pressions égales et contraires s'équilibrent et s'annulent. Cette hauteur *h*<sub>0</sub> doit donc être égale à la somme des hauteurs  $\frac{V^2}{2g}$  et  $\frac{(V_0 - V)^2}{2g}$  correspondant à la vitesse d'une part et à la perte de charge due à l'élargissement brusque, d'autre part.

Nous savons que la section contractée est égale seulement à 0,62 de la section totale du tuyau ; les vitesses dans les deux sections sont dans le rapport inverse et l'on a :

$$V = 0,62 V_0$$

D'où l'on déduit :

$$V_0 - V = 0,38 V_0 \text{ et } (V_0 - V)^2 = 0,38^2 V_0^2$$

Et portant cette valeur dans l'expression de *h*<sub>0</sub>, on trouve :

$$h_0 = \frac{V^2}{2g} + 0,38^2 \times \frac{V_0^2}{2g}$$

Et comme inversement on a :

$$V_0 = \frac{V}{0,62}$$

il vient :

$$h_0 = \frac{V^2}{2g} + \frac{V^2}{2g} \times \left( \frac{0,38}{0,62} \right)^2 = \frac{V^2}{2g} + 0,376 \frac{V^2}{2g}$$

La valeur de *h*<sub>0</sub> en fonction de la vitesse *V* en aval de la section contractée sera donc :

$$h_0 = 1,376 \times \frac{V^2}{2g}$$

Inversement on aura :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{1}{1,376} h_0 = 0,72 h_0$$

En réalité, la vitesse *V* est plus faible que celle qui résulterait de cette expression, à cause des frottements de l'eau contre les parois intérieures du tuyau, dont nous n'avons pas tenu compte et l'on trouve expérimentalement :

$$\frac{V^2}{2g} = 0,67 h_0 \text{ et } h_0 = \frac{1}{0,67} \times \frac{V^2}{2g}$$

Revenons maintenant à la formule de Belanger telle qu'elle a été simplifiée dans le cas particulier qui nous occupe ; on en tirera la valeur de la perte de charge :

$$\frac{(V_0 - V)^2}{2g} = h_0 - \frac{V^2}{2g}$$

Et en vertu de la relation établie ci-dessous :

$$\frac{(V_0 - V)^2}{2g} = h_0 - 0,67 h_0 = 0,33 h_0$$

Ainsi la perte de charge qui se produit à la sortie du réservoir dans le tuyau qui lui fait suite est égale au tiers de la charge *h*<sub>0</sub> sur le centre de l'orifice.

On peut encore écrire :

$$\frac{(V_0 - V)^2}{2g} = \frac{0,33}{0,67} \times \frac{V^2}{2g} = \frac{1}{2} \times \frac{V^2}{2g}$$

C'est-à-dire que la perte de charge est égale à la moitié de la hauteur génératrice de la vitesse *V* et, réciproquement, que pour obtenir cette vitesse dans le tuyau, il faudra donner à la charge agissant sur le centre de l'orifice une hauteur *h* capable de produire

la charge génératrice  $\frac{V^2}{2g}$  augmentée de  $\frac{1}{2} \frac{V^2}{2g}$  soit :

$$h = \frac{3}{2} \frac{V^2}{2g} = 1,5 \frac{V^2}{2g}$$

Pour évaluer les pertes de charges qui se produisent dans les

<sup>1</sup> Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 décembre 1897.

autres cas singuliers, nous n'avons qu'à appliquer nos études antérieures.

En CD se présente un élargissement brusque de section et l'eau pénètre dans la partie CK de la conduite, par des remous qui absorbent une certaine quantité de mouvement et donnent lieu à une perte de charge déjà calculée.

V et  $V_1$  étant les vitesses en amont et en aval de la section CD, cette perte sera exprimée par :

$$\frac{(V - V_1)^2}{2g}$$

Comme le volume d'eau passant, à chaque instant, dans toute section est évidemment le même, on a :

$$V_1 \times S_1 = V \times S$$

d'où :

$$V_1 = V \times \frac{S}{S_1}$$

Et l'on peut écrire :

$$V - V_1 = V \times 1 - V \times \frac{S}{S_1} = V \times \left(1 - \frac{S}{S_1}\right)$$

D'où finalement :

$$\frac{(V - V_1)^2}{2g} = \frac{V^2}{2g} \times \left(1 - \frac{S}{S_1}\right)^2$$

Enfin, dans la section HK, l'eau s'écoule par un orifice en mince paroi et nous avons à la fois, contraction au passage de l'orifice et élargissement brusque à la suite.

Désignons par  $V^2$  la vitesse dans la section contractée ; la perte de charge correspond toujours à la différence des vitesses en amont et en aval, et elle est donnée par l'expression :

$$\left(\frac{V_2 - V_3}{2g}\right)^2$$

Le mouvement permanent de l'eau sur toute la longueur de la conduite nous permet d'écrire, en désignant par  $S_2$  l'aire de l'orifice en mince paroi et remarquant que la section contractée est égale à  $0,62 S_2$  :

$$0,62 S_2 \times V_2 = S_3 \times V_3$$

D'où :

$$V^2 = \frac{S_3}{0,62 S_2} \times V_3$$

On obtiendra ainsi, en exprimant la perte de charge en fonction de la vitesse  $V_3$  à la sortie :

$$\frac{(V_2 - V_3)^2}{2g} = \frac{V_3^2}{2g} \times \left(\frac{S_3}{0,62 S_2} - 1\right)^2$$

Telles sont les diverses pertes de charges, dues aux variations brusques de section le long des conduites de distribution.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

## TRANSFORMATION

### DES QUARTIERS SAINT-VINCENT ET LA MARTINIÈRE

#### PROJET DÉFINITIF

L'administration vient d'arrêter les diverses dispositions qui seront soumises au Conseil municipal en vue de l'amélioration des quartiers Saint-Vincent et la Martinière.

Ce projet, moins grandiose que les propositions primitives, dont la *Construction lyonnaise* a longuement parlé, mais qui répond suffisamment à toutes les nécessités présentes et à venir, comporte l'élargissement à 10 mètres des rues Bouteille, Tavernier, Pareille, Touret et Hippolyte-Flandrin, l'élargissement à 12 mètres de la rue Sergent-Blandin, de la place Saint-Vincent et de la montée des Carmélites, enfin l'élargissement à 15 mètres de la

rue Terme, ainsi que la rectification de l'alignement oriental de la place de la Miséricorde.

Il prévoit, d'autre part, l'ouverture d'une rue de 12 mètres de largeur, soit dans le prolongement de la montée des Carmélites, jusqu'à la place de la Martinière, soit entre la place de ce nom et le quai Saint-Vincent.

Il comprend enfin l'ouverture d'une rue de 14 mètres de large, entre la place de la Miséricorde et la place Sathonay, ainsi que l'élargissement à 16 mètres de la rue de la Martinière et le prolongement de cette rue, d'une part, jusqu'à la rue Terme, et, d'autre part, jusqu'au quai Saint-Vincent.

Ces dispositions reproduisent, en grande partie, celles qui ont été adoptées en principe par le Conseil municipal, le 17 août dernier.

Si l'on écarte, en effet, quelques changements sans importance apportés aux alignements précédemment adoptés pour la rue Bouteille, la place Saint-Vincent et la montée des Carmélites, et au tracé de la rue à créer entre le quai Saint-Vincent et la place de la Martinière, la seule modification sur laquelle il y ait lieu d'appeler l'attention est celle relative aux alignements proposés, dans le projet actuel, pour la rue et la place de la Martinière.

A l'élargissement à 12 mètres sans prolongement du côté de la place Saint-Vincent que comportait le plan primitif, le projet qui est soumis au Conseil substitue l'élargissement à 16 mètres et le prolongement jusqu'au quai Saint-Vincent.

Mais pour réaliser cette dernière amélioration et éviter que les alignements de la partie ainsi prolongée n'atteignent un trop grand nombre d'immeubles du quai Saint-Vincent, il a semblé nécessaire de dévier la direction de la rue de la Martinière, par un léger coude établi à hauteur du prolongement de la montée des Carmélites.

En outre, la place de la Martinière, qui, dans le précédent projet, était totalement supprimée, se trouve maintenant conservée, tout au moins en partie.

Tel est le projet d'alignement et de nivellement des quartiers précités ; le plan général a été établi par le service municipal de la voirie après entente avec la Société immobilière du 1<sup>er</sup> arrondissement.

On sait que cette Société propose de réaliser partiellement ce programme et, à ce sujet, elle a entamé des pourparlers avec la Ville.

Comme elle accepte les grandes lignes des transformations projetées, et qu'elle a fait des propositions primitives très raisonnables, il est à peu près certain qu'une entente définitive interviendra, à bref délai, entre la Ville et cette Société, pour l'exécution des travaux.

La mise à l'enquête sera décidée sitôt que le Conseil municipal aura statué et la Municipalité indiquera alors les bases du traité à intervenir avec la Société immobilière. S.

## LA BRIQUE

A quoi reconnaît-on qu'une brique est de bonne ou de mauvaise qualité? nous demande un de nos lecteurs.

La question est importante, si l'on considère le rôle prépondérant que joue la brique dans la construction. Voici ce que l'on peut dire à ce sujet, en thèse générale. Une bonne brique se reconnaît aux caractères suivants :

1. Elle doit être parfaitement moulée, unie, à vives arêtes, régulière, non déjetée, sans cavité, ni gerçures, sans boursoufflures, ni ébréchures, ni bavures, non friable ; la couleur de la bonne brique est ordinairement d'un rouge brun foncé ; elle doit paraître sèche et l'être effectivement.

2. A la percussion, quand on la frappe avec un corps dur, elle doit rendre un son clair, plein, pur.

3. La cassure doit être brillante, sans cavités intérieures, ne doit pas être rubanée, ni pierreuse; elle doit présenter un grain fin, serré et homogène.

Elle ne doit renfermer aucun élément décomposable à l'air ou à l'eau et susceptible de la dégrader après sa mise en œuvre, comme des fragments de chaux ou de marne, des résidus de pyrites; ces parties se gonfleraient, se boursoufferaient et briseraient la brique lorsqu'elle aurait été retirée de l'eau après y avoir séjourné quelque temps.

4. Elle ne doit pas se désagréger dans l'eau, ni en absorber une trop grande quantité, au plus 1/5 environ de son propre poids, après douze heures d'immersion. Celle qui n'absorbe pas d'eau est trop cuite; le mortier n'y adhère qu'imparfaitement, mais elle est bonne conductrice de la chaleur; elle peut être employée dans les terrains humides et servir aussi de pavés.

5. Elle doit résister à l'action de la gelée: ce qu'on peut vérifier en la saturant d'eau et en la plongeant ensuite dans un mélange réfrigérant descendant à environ 5 à 20° au-dessous de zéro, selon l'usage qu'on en fera. (Elle se trouve ainsi placée dans les conditions où elle se trouvera dans la pratique).

6. Enfin elle doit supporter, sans s'écraser, une pression déterminée, suivant l'usage auquel elle est destinée.

Enfin, une bonne brique doit être « happante », afin de faire corps avec les mortiers; il faut se méfier beaucoup de la présence des « pigeons » susceptibles de fuser, en entraînant, s'ils sont gros des fentes scabreuses, et engendrant le salpêtre s'ils sont minuscules.

## LE TRAMWAY CROIX-ROUSSE-PERRACHE

### PROPOSITIONS DU CONTROLE

Voici, en quelques mots, l'état actuel de cette intéressante affaire.

Le texte de la dernière délibération du Conseil municipal, ainsi que toutes les pièces concernant ce projet de tramways, ont été transmis par la Municipalité à M. le Préfet du Rhône avec prière de donner la suite convenable.

Par une lettre du 5 janvier dernier, M. le Préfet a fait connaître à M. le Maire que MM. les ingénieurs du contrôle, à qui tout le dossier a été communiqué, ont formulé à l'égard de ce projet diverses observations dont l'importance nécessitera un nouvel examen du Conseil municipal.

Ces observations portent notamment sur les trois points suivants: objections relatives au tracé prévu pour la ligne n° 2; mode proposé pour l'adjudication publique des deux lignes; suppression éventuelle de la ligne n° 2 et incorporation de la ligne n° 1 dans le réseau complémentaire projeté sur la rive gauche du Rhône.

En ce qui concerne le premier point, les objections du contrôle confirment d'une façon absolue les arguments de M. l'Ingénieur en chef de la Voirie: c'est-à-dire que la ligne n° 2 n'a aucune chance d'avoir un trafic rémunérateur et que les graves difficultés matérielles du tracé et de l'exploitation rendent très douteuse la déclaration d'utilité publique de cette ligne; c'est, en somme, ce que nous avons prévu.

Nous ne dirons rien, pour aujourd'hui, des idées du service du contrôle au sujet du mode d'adjudication publique, idées combattues par l'Ingénieur en chef de la Voirie. Pour une question pareille, l'accord se fera probablement selon les vues de l'Administration municipale, conformément au projet de M. Rézal.

Pour le troisième chef d'observation, M. l'Ingénieur en chef du

contrôle estime que la concession d'un réseau aussi réduit que celui dont il s'agit entraînerait des frais généraux considérables, qui rendraient l'affaire peu ou point productive et réagiraient sur l'exploitation au détriment du public. En conséquence, il pose la question de savoir s'il n'y aurait pas avantage pour la Ville à joindre cette ligne au projet de réseau complémentaire de la rive gauche actuellement soumis au Conseil municipal, lequel comprend diverses lignes qui traversent obliquement la presqu'île de Perrache en touchant à la ligne Perrache Croix-Rousse.

M. l'Ingénieur en chef de la Voirie estime que cette observation mérite d'être sérieusement examinée, il propose donc d'étudier cette proposition en vue de l'adopter définitivement s'il y avait lieu.

Comme lui, nous pensons que le public et la Ville auraient tout à gagner en incorporant cette ligne au réseau complémentaire. On devrait même ajouter à ce programme, si c'était encore possible, la ligne Cordeliers Gerland que l'Administration destine à la Compagnie des omnibus et tramways. VALROSE.

## LES GRANDS TRAVAUX A SAINT-ÉTIENNE

La ville de Saint Etienne verra s'accomplir d'ici quelques années une série de travaux des plus importants divisés en trois catégories et s'élevant au total de 16.243.000 d'après le détail suivant:

### TRAVAUX COMMUNAUX.

1° *Travaux de Voirie et des Eaux.* — 1° *Travaux extraordinaires de pavage en pavés d'échantillon.* — Grande rue Saint-Roch, rue du Chambon, rue du Grand-Moulin, rue du Jeu-de-l'Arc, rue de la Bourse et chaussée Ouest de la place Marengo, rue de la Providence et de l'Éternité, chaussée Ouest de la place Royet (suite à la rue Passerat), rue Boucher-de-Perthes, rue Praire, rue du Treuil, rue Cité et chaussée Ouest et Sud de la place des Ursules, rue Mercière, chaussée Ouest de la place Chavanelle, cours Victor-Hugo, cours Voltaire (caniveaux seulement), rue Mi-Carême et raccords de diverses rues . . . . . 300.000 »

2° *Construction de trottoirs sur diverses places et au droit des propriétés de la Ville* . . . . . 60.000 »

3° *Empierrement des chemins vicinaux.* — Chemins n° 2 du Cros, n° 3 de l'Étivalière, n° 5 du Soleil, n° 8 du Boulevard, n° 14 des Rives, n° 5 du Gazomètre et n° 13 de Côte-Chaude. . . . . 100.000 »

4° *Rectification et ouvertures de ruzs.* Elargissement de la rue des Rives, élargissement de la rue Roannelle, abaissement de la rue Fontainebleau, prolongement de la rue Thimonier, montée de l'Abbé-de-l'Épée, élargissement de la rue Richard, élargissement de la rue Dufour, prolongement de la rue Saint-Paul, prolongement de la rue du Furan, élargissement de la rue César-Bertholon, élargissement de la rue du Jeu-de-l'Arc, ouverture d'une montée entre les rues Raspail et de la Sablière, prolongement de la rue Nord du Lycée, escalier de la montée du Palais-des-Arts, ouverture de la petite rue Tréfilerie, entre la rue d'Annoray et la rue Désirée; création d'un boulevard à Bellevue entre les deux routes nationales . . . . . 1.318.000 »  
Somme à valoir pour imprévus . . . . . 47.000 »

Total. . . . . 1.365.000 »

5° *Cimetières.* — Création de cimetières à Côte-Chaude et à Montmartre . . . . . 130.000 »

6° *Travaux divers.* — Construction de passerelles à la Pareille et à Valbenoite. Pont sur la rue Marthourey. — Suppression du bief du Vernay. — Couverture du Chavanelet et réfection du radier des parties anciennes. . . . . 170.000 »

6° *Assainissement.* — Réparation des voûtes et radier du Furan. — Réfection d'anciens égouts. — Construction d'égouts en tuyaux de ciment.

Approfondissement des égouts actuels. Construction de nouveaux égouts à grande section . . . . . 645.000 »

8° *Service des Eaux.* — Installation d'une conduite chemin de Châteaureux à la Terrasse. — Remplacement de deux conduites sur la rue de la Monta. — Prolongement de diverses conduites secondaires. — Installation d'une conduite sous le chemin de Montreynaud à Molina. — Prolongement de la conduite de Méons à Molina. — Rachat du droit de pacage dans les bois de la Ville. Achat d'une bande de terrain de 100 mètres autour des réservoirs. — Aqueduc de jonction de l'aqueduc du réservoir du Pas-du-Riot à l'aqueduc des fontaines. — Achat de diverses parcelles enclavées dans les propriétés de la Ville. — Etablissement de bouches d'incendie . . . . . 700.000 »

Total des travaux de Voirie et des Eaux. . . . . 3.555.000 »

**Travaux d'Architecture.** — 1° *Amélioration du groupe scolaire rue Saint-Barthélemy.* — Les travaux à exécuter pour l'amélioration du groupe scolaire, rue Saint-Barthélemy, s'élèvent à la somme de 18.000 fr. plus une somme de 35.500 pour l'acquisition des immeubles Molle et et Dodevey, rue Royet, 91 et 96, ce qui fait un total de . . . 53.500 »

2° *Construction d'un groupe scolaire cours Fauriel, quartier Saint-Roch.* — Le groupe scolaire, dans le quartier Saint-Roch, serait établi à l'angle du cours Fauriel et de la rue Pélissier.

Ce groupe comprendra :

*Ecole de garçons.* — Au rez-de-chaussée, cabinet du directeur, bibliothèque, trois classes de 48 élèves, cour, préau et cabinets. Au premier étage, quatre classes de 48 élèves :

*Ecole de filles.* — Même distribution qu'à l'Ecole de garçons.

*Ecole maternelle.* — Installée au rez-de-chaussée, deux classes, une grande salle d'exercices, cabinet de la directrice, cour, préau et cabinets.

Le montant de la dépense, comprenant terrain et construction, est évalué à . . . . . 340.000 »

3° *Agrandissement de l'Ecole de garçons, rue Descours, pour le transfert de l'Ecole de garçons de la rue du Puy.* — L'Ecole de garçons située rue Descours, dont le terrain et les constructions appartiennent à la Ville, doit être complètement modifiée et agrandie, pour permettre d'y transférer l'Ecole de garçons actuellement rue du Puy, en location sur un terrain loué à la Compagnie du Chemin de fer P.-L.-M. Ce terrain ne remplit aucune des conditions exigées par les lois les plus élémentaires de l'hygiène.

Les bâtiments sont en mauvais état et la cour ne peut être plantée d'arbres, par suite de la voûte du tunnel qui est au-dessous et dont l'extrados est à quelques centimètres du niveau du sol.

L'immeuble de la rue Descours sera élevé d'un étage pour permettre l'installation de trois classes supplémentaires, le sous-sol sera transformé en préau couvert au même niveau que la cour.

La nouvelle école comprendra ainsi :

Trois classes au rez-de-chaussée pouvant recevoir ensemble 120 enfants, un bureau pour le directeur et une bibliothèque populaire.

Trois classes au premier étage, pouvant recevoir 112 enfants.

Trois classes au deuxième étage, pouvant recevoir 128 enfants.

Soit un total de 360 élèves, chiffre largement suffisant pour répondre aux besoins de ce quartier.

Le montant des travaux à exécuter s'élève, d'après devis détaillé, à la somme de . . . . . 44.510 »

Total des travaux d'architecture. . . . . 438.000 »

**Affaires diverses.** — *Marché aux bestiaux des Mottetières. Indemnité à la commune du Chambon.* . . . . . 125.000 »

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Travaux de Voirie et des Eaux . . . . . 3.555.000 »

Travaux d'Architecture. . . . . 478.000 »

Marché aux bestiaux des Mottetières . . . . . 125.000 »

Total . . . . . 4.158.000 »

En prenant comme exemple le dernier emprunt contracté par la Ville, dont l'intérêt est à 3 fr. 70 pour 100, un capital de 4.158.000 francs remboursable en quarante ans, exigera une annuité de 198.067 fr. 56 com-

prenant l'intérêt à 3 fr. 70 pour 100 et l'amortissement dont le taux est, en cette circonstance, de 1 fr. 10,98 pour 100.

Le produit d'un centime additionnel à Saint-Etienne étant de 17.300 fr. il faudra donc une imposition de 11 c. 45/100 additionnels pour faire face à l'intérêt et à l'amortissement de cet emprunt.

Le Conseil vote en conséquence une imposition extraordinaire au principal des 4 contributions directes dont le produit sera égal à l'annuité nécessaire audit emprunt, pendant quarante ans, soit 11 c. 45/100, approuve les plans, devis, cahiers des charges, etc., des divers projets qui sont détaillés plus haut; et autorise l'Administration municipale à poursuivre la demande en déclaration d'utilité publique des divers projets qui comportent des acquisitions, l'entente avec les propriétaires intéressés n'ayant pu avoir lieu.

**II. Service des eaux. — Projet de dérivation des eaux du Lignon.**

La Ville de Saint-Etienne a fait procéder à l'étude d'un avant-projet pour l'adduction dans un canal à ciel ouvert et étanche, d'un mètre cube d'eau par seconde, dérivée du Lignon au Pont-de-l'Encinte (Haute-Loire).

D'après le projet présenté le 12 août 1895, cette dérivation prendra fin sur la rive gauche du Furet, au lieu dit « la Valette » après un parcours total de 54 kilomètres. A partir de ce point, une canalisation en fonte mettra en communication le canal du Lignon avec le réseau existant par l'intermédiaire d'un réservoir procuré par la traversée souterraine du Crêt-des-Fougères à l'extrémité de la dérivation.

Les vallées profondes rencontrées par le tracé seront franchies au moyen de siphons métalliques à deux branches. La traversée des faltes comporte des souterrains dont la section permettra la visite en bateau. En outre, on a prévu tous les ouvrages nécessités par l'écoulement des cours d'eau et le rétablissement des voies de communication.

Indépendamment de la conduite d'amenée, le projet comporte l'exécution sur le Lignon des deux barrages en maçonnerie, permettant l'emmagasinement de 4.300.000 mètres cubes d'eau. Sur le parcours de la dérivation, il sera établi au lieu dit « Boucherolles » un barrage en terre corroyée de 10 mètres de hauteur, affecté à la décantation des eaux à leur passage.

Il sera créé, sur le cours supérieur du Lignon, de puissantes réserves d'eau qui serviront à régulariser le débit d'aval, et, au besoin, à alimenter les dérivations usinières pour la production de force motrice en divers points du département de la Haute-Loire.

Le canal est disposé sur 14 kilomètres, à partir de son origine, pour débiter 2 mètres cubes d'eau par seconde. On pourra ainsi affecter 1000 litres par seconde, d'une façon permanente, aux chutes que la disposition des lieux permet de créer sans difficultés aux points suivants :

- 1° Au confluent de la Dunière . . . . . chute de 170 mètres.
- 2° Au Pont-du-Lignon . . . . . — 200 —
- 3° A la Chapelle-d'Auveç . . . . . — 220 —

La Ville disposera avec les barrages existants sur le Furan, d'une réserve d'eau atteignant 7.000.000 de mètres cubes. Les ressources actuelles de Saint-Etienne sont telles, que, dans les années les plus favorables, la distribution d'eau individuelle et quotidienne en y comprenant le service industriel, ne dépasse pas 122 litres. Pendant les années sèches, cette ration se réduit à 80 litres, et encore n'est-elle assurée que par une distribution intermittente.

La dérivation des eaux du Lignon, ayant pour principal objet de faire cesser la pénurie d'eau dans une ville de 133.000 habitants, présente un caractère incontestable d'utilité publique qui lui vaudra un bienveillant accueil de la part des pouvoirs publics.

La dépense relative à l'adduction à Saint-Etienne des eaux du Lignon s'élèvera à 7.000.000 de francs.

Le canal ne resterait réellement à découvert que sur 35 kilomètres, alors que sa couverture complète ne nécessiterait qu'une majoration de dépenses de 1.050.000 francs; comme justification de cette dépense, il y a lieu de dire qu'avec un canal couvert, les frais d'entretien deviennent insignifiants.

La dépense totale, y compris la couverture du canal d'amenée, s'élève à 8.050.000 francs.

**III. Voirie urbaine.** — 1° Prolongement de la rue Nord du Lycée, jusqu'à la place du Peuple. — 2° Elargissement de la rue Guy-Colombet.

1° *Prolongement de la rue Nord du Lycée jusqu'à la place du Peuple.* — La construction du nouvel hôpital va rendre disponibles les

terrains occupés par l'ancien, en plein centre de la ville. Le projet d'alignement et de nivellement des rues à ouvrir et d'élargissement des rues adjacentes comporte : l'ouverture d'une artère de 28 mètres de largeur, prolongeant la place du Peuple jusqu'au cours Hippolyte-Sauzée, et s'y soudant avec la rue Nord du Lycée, prévue avec une largeur égale, et qui est elle-même le prolongement de l'avenue Denfert-Rochereau à travers la place Fourneyron.

2° *Élargissement de la rue Guy-Colombet* qui constitue l'unique passage à travers le quartier compris entre la rue de la Bourse et la rue de la Loire (place Roannelle), sur une distance transversale de 300 mètres.

Cet élargissement s'impose à raison des projets de réseaux de tramways présentés par diverses Sociétés qui en demandent la concession.

La dépense calculée pour l'ensemble, y compris les travaux de voirie à exécuter s'élèvera à 175.000 francs environ, déduction faite de la valeur des délaissés à revenir aux propriétaires des cours situés en arrière.

Ces deux projets se résument en une dépense totale de 3.175.000 francs.

Les plans d'alignement et de nivellement des rues à ouvrir et d'élargissement des rues adjacentes comportent :

- a) L'alignement de la rue de Lyon avec une largeur de 12 mètres ;
- b) Le prolongement de la rue du Jeu-de-l'Arc à travers les terrains des Hospices jusqu'à la place Chavanelle, par la rue Marcellin-Allard qui se trouve sur l'alignement ;
- c) L'alignement de la rue Marcellin-Allard du côté ouest ; la largeur de cette voie sera de 12 mètres ;
- d) L'alignement de la rue Valette, du côté ouest, avec une largeur de 12 mètres, et son prolongement, au nord, jusqu'à la rue de Lyon à travers les terrains des Hospices et quelques immeubles en façade sur la rue de Lyon, pour l'acquisition desquels on pourra attendre soit leur transformation, soit les offres des propriétaires eux-mêmes ;
- e) L'alignement de la rue des Prêtres, avec 12 mètres de largeur, suivant le prolongement de la rue du Parvis-Notre-Dame et son prolongement, au nord, jusqu'à la rue de Lyon ;
- f) L'alignement, côté est, de la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue Froile, à 12 mètres de largeur ;
- g) L'alignement, côté Nord, de la rue de l'Hôpital, à 12 mètres de largeur.

Ces différents projets ont été approuvés par le Conseil municipal et les dossiers en sont actuellement soumis à l'approbation gouvernementale.

Les expropriations nécessaires auront lieu dans le courant de cette année, et on compte que les travaux pourront être commencés l'année prochaine.

## RÈGLEMENT DE VOIRIE

applicable dans toute l'étendue du territoire de la ville de Lyon  
à la voirie urbaine  
ainsi qu'aux voies nationales et vicinales

— SUITE —

### CHAPITRE IX

#### Mesures de sécurité publique pendant les travaux de construction et de démolition.

ART. 42. — *Obligation d'établir des barrières.* — 1° Il est interdit de procéder à aucune construction ou grosse réparation des murs de face des bâtiments riverains de la voie publique, avant d'avoir établi, à la saillie déterminée par la permission, une barrière en planches jointives, qui aura au moins 2 mètres de hauteur ; ces barrières devront être établies de manière à laisser en dehors de l'enceinte les lanternes de l'éclairage public sur candélabres placés le long des trottoirs ;

*Comment elles doivent être établies.* — 2° Les portes pratiquées dans les barrières devront ouvrir en dedans ; si l'on est obligé de les ouvrir en dehors, on sera tenu de les appliquer contre les barrières ; elles seront munies de serrures ou cadenas ;

*Eclairage des barrières.* — 3° Les barrières seront éclairées par un nombre suffisant de lanternes, dont une à chaque angle des extrémités, afin d'éclairer les parties en retour. L'éclairage commencera aux mêmes heures que celui de la Ville et finira au lever du soleil.

ART. 43. — *Echafauds.* — Les échafauds volants seront suspendus avec des cordes solides. Ils seront garnis dans toute leur longueur de planches formant garde-fou sur 1 mètre de hauteur, afin de prévenir les accidents.

Ces échafaudages (volants ou fixes) seront considérés comme entrepôts et payeront comme tels.

Les entrepreneurs et autres qui auront été autorisés à établir des échafaudages devront se conformer strictement aux prescriptions de l'arrêté du 10 juillet 1889, relatif à la conservation du matériel des lignes télégraphiques municipales. Ils devront, notamment, avant toute exécution, informer le service de la Voirie du jour précis où les travaux seront commencés.

ART. 44. — *Défense de jeter les débris sur la voie publique.* — Il est défendu aux maçons, couvreurs, fumistes et autres, de jeter sur la voie publique les recoupes, plâtras, tuiles et autres résidus des travaux. Ils seront responsables de ceux de leurs ouvriers qui commettraient ces délits.

ART. 45. — *Avertissements aux passants.* — Les entrepreneurs, maçons, couvreurs, fumistes, badigeonneurs, plombiers, menuisiers et autres, exécutant ou faisant exécuter aux bâtiments riverains de la voie publique des ouvrages pouvant faire craindre des accidents, ou susceptibles d'incommoder les passants, seront tenus, s'il n'y a point de barrière au-devant desdits bâtiments, de placer des planches au travers du trottoir, aux deux extrémités de la façade, et de faire stationner dans la rue, pendant l'exécution des travaux, un ou deux ouvriers âgés d'au moins quinze ans, munis d'une règle de 2 mètres de longueur pour avertir ou éloigner les passants.

ART. 46. — *Réparations des dégradations causées sur la voie publique.* — Dans les vingt-quatre heures qui suivront la suppression des barrières, étais, etc., les propriétaires ou les entrepreneurs feront réparer, à leurs frais, les dégradations faites à la voie publique et résultant des travaux qu'ils auront exécutés.

Ils pourront requérir les entrepreneurs de la Ville pour procéder auxdites réparations.

ART. 47. — *Démolitions. — Enlèvement des plaques, des repères, des lanternes.* — Il est défendu de procéder à la démolition d'aucun bâtiment sur la voie publique avant d'en avoir obtenu l'autorisation et qu'il n'ait été procédé à l'enlèvement, par l'Administration, des plaques indicatives des noms de rues, des repères et des lanternes publiques, matériel des lignes électriques municipales.

Ces divers objets resteront la propriété de la Ville.

Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux lignes électriques de l'Etat, pour lesquelles les propriétaires devront se conformer aux prescriptions de qui de droit.

(A suivre.)

## VILLA DE M. BRASSEUR A GRIGNY (RHONE)

La charmante villa, que nos gravures représentent en perspective et en plan, est agréablement située à mi-coteau, dominant le Rhône, au milieu d'un parc ombragé. Elle a été traitée par l'architecte, dans le genre « Normand ». Elle a été construite à Grigny, par M. Boirivant, pour M. Brasseur, fabricant de soieries à Lyon, qui lui a donné le nom de « Petites Cazardes ».

L'intérieur en a été aménagé avec tout le confort moderne :

## TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<b>I<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
Rue des Augustins. École La Martinière.	M. Dubuisson, 25, cours Lafayette.	Terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, rue des Marronniers, 4; ciments, M. Vallanet, rue des Platanes, 30, Monplaisir; charpente, M. Débat, rue Bellecombe, 71; menuiserie, MM. Pansu et fils, rue des Asperges, 21; serrurerie, M. Burnichon, avenue des Ponts, 5; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8; zinguerie, plomberie, M. Boussat, rue Passet, 12. — <i>Travaux intérieurs dans le nouveau bâtiment. Agencements dans l'ancien.</i>
<b>II<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
Rue Stella, 8. Maison de rapport. MM. Coulon et Lambiki.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Fauché, à la Demi-Lune; charpente, M. Corcelle, chemin des Grandes-Terres, 32-34; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118.
Rue Nivière-Chol et rue Wuillerme. Construction.	M. Bernard, 74, route de Vienne.	
Quai Perrache, rue Ampère et rue Wuillerme. Construction. M. Delastre.	MM. Chevallet et Burel, rue Constantine, 8.	
Rue Président-Carnot, 101. Société du quartier Grôlée.	M. Podesta, place de la Méséricorde, 5.	Maçonnerie, Associations des maçons (M. Bourdeix, directeur), rue Clos-Suiphon, 16; charpente et menuiserie, M. Brunand, de Mâcon; peinture et plâtrerie, M. Labasse, cours Lafayette, 29; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 39; fourniture de fers, M. Paccard, place Bellecour, 21; tufs, M. Gill; pierre de taille, ravalements et sculpture, M. Barthelemy, rue Montgolfier, 43; zinguerie, M. Buzzini, avenue de Saxe, 207; marbrerie, MM. Escalle et C <sup>ie</sup> , rue Président Carnot, 3; fumisterie, M. Mottet, 11, rue Vauclécour. <i>Travaux intérieurs.</i>
<b>III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
Montchat. Maison à loyer. M. Lubin, rue Louis.	M. Boistard, rue Servient, 5.	M. Lubin, rue Louis.
Route d'Heyrieu. Immeuble de rapport. M. Rousseau.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	MM. Leblanc frères à Monplaisir.
Avenue de Saxe, 300 302. Maison. M <sup>me</sup> Roubellat.	M. Court, rue de la Barre, 6.	Maçonnerie, M. Sautour, ; charpente, M. Lafosse, route de Vienne, 14; taille dure, M. Gerbod-Ducarre.
Quai Claude-Bernard, 24. Maison à loyer. M. Chaize, rue Franklin, 7.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Chaize, rue Franklin, 7. — <i>Fondations.</i>
Rue Pierre-Corneille, façade de l'église de l'Immacul-Conception, d'après l'avant-projet de P. Bossan. La fabrique.	M. Franchet, rue d'Algérie, 12.	Maçonnerie et partie de la pierre de taille, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; pierre de Saint-Cyr, M. Bourdelin; pierre d'Hauteville, Société des carrières de Villebois (M. Bouquet, directeur), rue de la Bourse, 6; charpente, M. D. speyroux, rue de Vendôme, 259.
Rue de Marseille, 83 bis. Maison à loyer. M. Gouyon, cours de la Liberté, 33.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; charpente, M. Débat, chemin de Bellecombe, 71; peinture-plâtrerie, M. Gayetti, rue Saint-Dominique, 13. — <i>Intérieur</i>
Rue de Marseille, 85. Maison à loyer. MM. Hatton et Darfeuille, quai Fulchiron, 37.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; pierre blanche, M. Vial fils, quai des Etroits, 7; charpente, MM. Bogey frères, rue Babelais, 98. — <i>Intérieur.</i>
Rue de Marseille, 87. Maison à loyer.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; pierre blanche, M. Pomparat, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Guillard, rue des Cuiattes, 23. — <i>Intérieur.</i>
Cours de la Liberté, 9, 11. Maison de rapport. M. Louis Lumière.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; pierre blanche, M. Vial, quai des Etroits, 7; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; peinture-plâtrerie, M. Labasse, cours Lafayette, 29; menuiserie, MM. veuve Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37. — <i>Intérieur.</i>
Rue des Asperges, 40. Maison. M. Raynaud.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — <i>Intérieur.</i>
Rue Villeroy, 13. Maison. M. Orliange.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	M. Orliange, rue Villeroy, 27. — <i>Intérieur.</i>
Rue de Gerland, 22. Maison et hangar. M. Bouvier.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Pierre Thomas, rue Chaponnay, 7.
Rues de l'Abondance et de la Buire. M. Hospital, rue de la Buire.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268. — <i>3<sup>e</sup> étage.</i>
Montchat, groupe scolaire.	M. Comte, 1, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Canque, grande rue de Monplaisir, 133; ciments, M. Ellia, cours Vitton, 30; charpente, M. Janin, rue de Marseille, 37; menuiserie, M. Pansu, rue des Asperges, 21; serrurerie, M. Ziegler, rue Molière, 157; ferblanterie, M. Mallet, cours Gambetta, 37; plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8; asphaltes, M. Drevet, cours Charlemagne, 51. — <i>Travaux intérieurs et ravalement.</i>
Rue de Gerland, près de la rue Chevreul. Maison de rapport.	M. Comte, 1, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 226; charpente, M. Eugène Comte, rue Béchevelin, 97; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30. <i>3<sup>e</sup> étage.</i>
Rue Vendôme, 279. Ecole de filles. La Ville.	Architecture municipale.	Démolitions, terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment, M. Fauché aîné, à la Demi-Lune; charpente, M. Mally, rue Bellecombe, 100; menuiserie, M. Cavard, rue Commandant-Faurax, 19; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 36; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, rue Béchevelin, 94; ferblanterie, M. de Bussy, grande rue Croix-Rousse, 77; fumisterie, M. Martin, place de la Martinière, 23; installation des eaux, M. de Bussy, grande rue Croix-Rousse, 77; installation du gaz, M. Guicherd, place Kleberg, 1. <i>Intérieurs.</i>

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Montcha'</i> . Ecole de garçons. M. l'abbé Michallet.	M. Bernard, route de Vienne, 73.	Maçonnerie, M. Ginet, cours Henri, 25; charpente, M. Chat, cours Richard-Vitton, 69; menuiserie, M. Delaitre, cours Richard-Vitton, 30; plâtrerie, M. Vercelotte, cours Henri, 107; serrurerie, M. Maquet, rue Louis, 6. <i>Couverture</i> .
<i>Route de Vienne, 106</i> . Salle de fêtes, exhaussement sur bâtiment et dépendances. M. Roussey.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Boisdevesy, route de Vienne, 67; charpente, M. Allemand, route de Vienne, 156; menuiserie, MM. Boisdevesy et Blachon, chemin de Vénissieux, 73; peinture-plâtrerie, M. Gargat, chemin de Vénissieux, 92.
<i>Rue de Vendôme</i> , angle de la rue et de la place Guichard, Maison de rapport. Société civile.	M. Chomel, quai de Retz, 10	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Emiel, rue Boileau, 131; charpente, M. Enselme, cours de la République, 64, Villeurbanne; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; peinture-plâtrerie, M. Lesselier; ciments, M. Héraud, rue Paul-Bert, 4; menuiserie, MM. Dumond frères, rue de l'Annonciade, 30; zinguerie-plomberie, M. Joubert, rue du Jardin-des-Plantes, 5; fumisterie, M. Mottet, rue Vaubecour, 11. — <i>Toiture</i> .
<i>Place Guichard</i> , Maison de rapport. MM. Emiel et Enselme.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs, sauf : menuiserie, MM. Giraud frères, rue Duguesclin, 20; zinguerie plomberie, M. Cossard. — <i>Toiture</i> .
<i>Place Guichard</i> , angle rue de Créqui, Maison de rapport. M. Bissuel.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs, sauf : menuiserie, MM. Lombard frères, rue de Crillon, 9; zinguerie-plomberie, MM. Nicolas frères, cours de la Liberté, 3. — <i>Toiture</i> .
<i>Rue de Créqui</i> . Maison de rapport. M. Lesselier.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs, sauf : menuiserie, M. Clermont, rue Vauban, 73. — <i>Toiture</i> .
<i>Rue de Marseille</i> , angle rue Parmentier. Maison. Société civile.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs, sauf : peinture-plâtrerie, M. Lalasse, cours Lafayette, 29; menuiserie, MM. Dumond frères; zinguerie, M. Joubert. — <i>Toiture</i> .
<i>Route de Vienne, 25</i> . Maison. M <sup>me</sup> Gerbaud.	MM. Dupin frères, r. de Marseille, 7.	
<i>Cours Gambetta, 187</i> . Maison. M. Meunier.		MM. Rouchon oncle et neveu, rue Mazenod, 62.
<i>Rue Molière</i> . Maison. M. Lesselier, 9, rue des Archers.	MM. Huguet et Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>2<sup>e</sup> étage</i> .
<i>Rue de Bonnel</i> , angle de la rue Molière. Maison. M. Gouyon, cours de la Liberté, 33.	MM. Huguet et Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259. — <i>2<sup>e</sup> étage</i> .
<i>Rue de Bonnel</i> . Maison. MM. Martin et C <sup>ie</sup> , rue de la Bourse, 49.	MM. Huguet et Delorme, avenue de Saxe, 137.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; charpente, M. Débat, chemin de Bellecombe, 71. — <i>2<sup>e</sup> étage</i> .
<i>Rue Cavenne, 20</i> . Maison.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Gay, rue de l'Abondance, 25; charpente, M. Mollo, rue des Tuileries, 13; pierre tendre, M. Jammes, rue Damoulin, 36; pierre dure, M. Vial. — <i>Caves</i> .
<i>Rue de Béarn, 50, 58, 60</i> . Trois maisons. Société des logements économiques.	M. Germain, avenue de l'Archevêché, 2.	
<i>Rue Mazenod, 138</i> . Maison. M. Monaco, rue Cuvier, 133.		
<i>Rue Garibaldi, 261</i> . Maison. M. Gayetti.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33; peinture-plâtrerie, M. Gayetti, rue Saint-Dominique, 13.
<i>Avenue de Saxe</i> , angle rue de la Guillotière, M. D. Vial.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	M. Denis Vial, entrepreneur général, quai des Etroits, 7; menuiserie, MM. veuve Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268; peinture-plâtrerie, M. Calmel, rue de la Bourse, 8.
<i>Rue Paul-Bert, 202</i> , angle rue Corne-de-Cerf. Maison de 3 étages avec atelier. Société des vélocipèdes et automobiles Rochet et Schneider.		
<i>Chemin des Verriers</i> . Hangars. M. Fahy fils aîné.	M. Sarry, rue du Plâtre, 1.	Maçonnerie, M. Chatoux neveu, avenue du Parc d'Artillerie, 2.
<i>Avenue de Saxe, 268-278</i> . Neuf immeubles, dont quatre rue <i>Sébastien-Gryphe</i> . M. Cabestan.	M. Feuga, place des Celestins, 6.	Entrepreneur général, M. Cabestan, rue de la République, 64; charpente, M. Gagnieu, rue Bugeaud, 98; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30, et M. Maisant, rue Garibaldi, 102; menuiserie, M. Pardon, rue Roquette, 16, et M. Vaïsse. — <i>5<sup>e</sup> étage</i> .
<b>IV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Rue Josephin-Soulayr, 18 et 20</i> . Agrandissement et restauration. M. Grinand, rue du Chariot-d'Or, 5.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Dupuis; charpente, M. Chol, 9, rue Pelletier.
<b>V<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
<i>Rue de la Claire 84</i> . Entrepôts, logements d'employés et bureaux. Les fils de A. Deutsch, rue de Château-dun, 50, Paris.	MM. Bouilhères et Danthon, quai de Retz, 16.	Maçonnerie, M. Foraz, 9, rue Saint-Côme; charpente, M. Gagneu, rue Bugeaud, 98; menuiserie, M. de Saint-Jean, 6, rue d'Enghien; peinture-plâtrerie, M. Gabbio, 11, rue Royale; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>En construction</i> .
<i>Rue de la Bombardière</i> , angle de la rue des Antonins. Maison de rapport. MM. Gacou et Magnaud.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Riublanc, quai Pierre-Seize, 111; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, 112; pierre de Villebois, M. Saint-Point, à Trept. — <i>Intérieur</i> .

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
Rue Cléberg, 6. Maison de rapport. M. L..., à Lyon.	M. Cumin, 49, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Constantin Simon, montée de Fourvière, 9; charpente, M. Corcelle, 32, chemin des Grandes-Terres; pierres de taille, M. Perraut, à Bally; fers, M. Descours, rue de Penthièvre, 5-10; menuiserie, MM. veuve Darfeuille et Hatton, quai Fulchiron, 37; serrurerie, M. Solle, rue Amédée-Bonnet, 5; peinture-plâtrerie, M. Grignier, rue Hippolyte-Flandrin, 2. — <i>Toiture.</i>
Rue du Pont de la Gare. Maison. MM. Chomel, de Prandières et Chantre.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; serrurerie, M. Euler, rue de la Part-Dieu, 24; charpente, M. Descotes, rue de la Corderie, 14. — <i>Res-de-chaussée.</i>
Rue des Aqueducs-des-Massues, Point-du-Jour. Villa. M. Chomel de Prandières.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Débat, chemin de Bellecombe, 71; serrurerie, M. Euler, rue de la Part-Dieu, 24; zinguerie, M. Joubert, rue du Jardin-des-Plantes, 5; menuiserie, M. Damian, rue Palais-Grillet, 15; peinture-plâtrerie, M. Balouzet, rue de la République, 41. — <i>Toiture.</i>
Rue Saint-Georges, 122. MM. Berger-Nesme.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	M. Piquiau, chemin Saint-Honoré, 6.
Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 45. Maison. M <sup>me</sup> ve Barrot.		M. Paccoud, rue de la Claire, 59.
<b>VI<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT</b>		
Rue Tête-d'Or, 51-53. Maison. MM. F. Sautour et Pansu frères.	M. Court, 6, rue de la Barre.	Maçonnerie, M. Sautour; taille de pierre dure, M. Saint-Point, à Trept. — <i>Fouilles.</i>
Rue Molière, 52. Maison de rapport. M. Vaysse, rue Pierre-Corneille, 128.	M. Porte, 27, rue Paul-Chenavard.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 30; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; charpente, M. Gagnien, rue Bugeau, 98; plâtrerie-peinture, M. Cabestan, rue de la République, 64. — <i>Intérieur.</i>
Rue Masséna, 29. Maison de rapport. M. Pélavit, rue Pierre-Corneille.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Pélavit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19; peinture-plâtrerie, M. Chapeaux, rue Malesherbes, 12; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; pierre de Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montalieu; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181. — <i>Intérieur.</i>
Rue Masséna, 31. Maison de rapport.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Pélavit, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; menuiserie, MM. Lombard frères, rue de Crillon, 9; peinture-plâtrerie, M. Thibaut, rue Sainte-Hélène, 19; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; pierre de Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montalieu; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181. — <i>Intérieur.</i>
Angle rues Vendôme et Montbernard. Maison de rapport.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, MM. Sautour et fils, rue Vendôme, 124; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; pierre de taille, M. Saint-Point, à Trept; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181.
Rue Bugeaud, 61. Exhaussement d'usine. MM. L. Vally frères.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, MM. Bigot et Baudin, rue Sully, 52; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118.
Rues Malesherbes et Montgolfier. Maison de rapport. M. Clermont.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaud, rue Vauban, 81; pierre de Saint-Cyr, M. Morat-ur, à Saint-Fortunat; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, M. Bouquet, directeur, rue de la Bourse, 6.
Boulevard du Nord, 11. Annexe. M. Serlin fils.		M. Martinaud, rue Bugeaud, 72.
Rue de Séze, 86. Appartement et atelier. M. Luce.		
Avenue de Saxe et rue Fénelon. Maison. M. Vernon.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Rue Pierre-Corneille. Maison. M. Bovagnet.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Avenue de Saxe. Maison. M. Buzzini.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Rue Fénelon. Maison. M. Chavannes.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Rue Vauban. Maison. M. Chapeaux.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Rue Pierre-Corneille. Maison. M. Delangle.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Avenue de Saxe et rue Vauban. Maison. M. Grange.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Rue Fénelon. Maison. M. Jacquignon.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
Rue Vauban. Maison. M. Thévenet.	M. Vernon, place Bellecour, 23.	
<b>HORS LYON</b>		
Tassin. Remise, écurie et dépendances. M. Mantelier.	M. Bissuel, place de la Comédie, 27.	Maçonnerie, M. Salandrouze, à Tassin; charpente, M. Grivel, à La Demi-Lune; serrurerie, M. Euler, rue de la Part-Dieu, Lyon; menuiserie, M. Fréby, rue Tronchet, 41; peinture-plâtrerie, M. Benna.
Bourg-Argeral (Loire). Maison d'habitation. M. Jarrosson.	M. Bissuel, place de la Comédie, 27.	Maçonnerie, MM. Murgues et Barralon; serrurerie, M. Coupat; charpente, M. Sabot.
Saint-Alban-de-Montbel (Savoie). Chât. du Perron	M. Boistard, 5, rue Servient.	MM. Lyonne frères, maîtres maçons, à La Bridoire (Savoie). — <i>Fondations.</i>
Tassin-la-Demi-Lune. Villa. M <sup>me</sup> X...	MM. Bouithères et Dauthon, quai de Retz, 16.	M. Grosso, entrepreneur général.

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

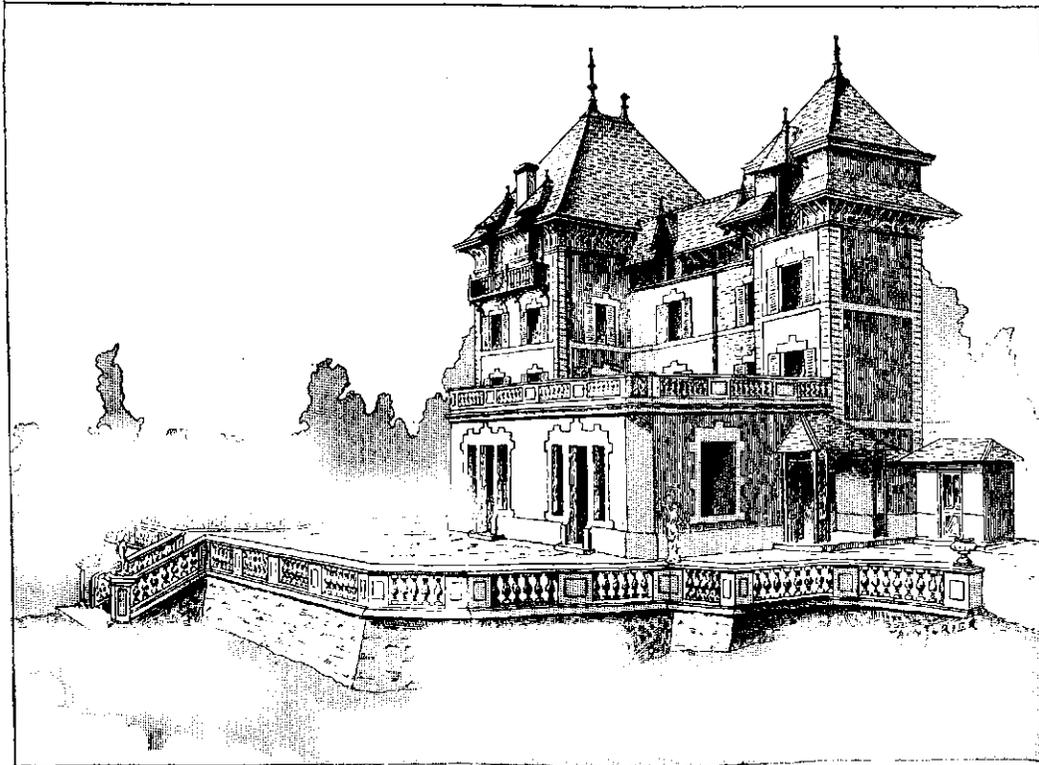
SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES.	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Vassieu.</i> Maison de campagne. M. Bughon.	M. Court, rue de la Barre, 6.	Maçonnerie, M. Sautour, ; charpente, M. Molly.
<i>Villeurbanne.</i> avenue Thiers et cours Vitton. Maison. M. Chuzel.	M. Court, rue de la Barre, 6.	M. Chuzel. — <i>Basses fondations.</i>
<i>Montluel</i> (Ain). Villa. M <sup>me</sup> Idt, rue Chazière, 1, Lyon.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, MM. Gigodot et Tourte, rue Pierre-Corneille, 87; serrurerie, M. Grohon fils, rue Vauban, 29; charpente, M. Despeyroux, rue de Vendôme, 259; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84.
<i>Neuville-sur-Saône.</i> Deux villas. M. Forestier.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Salagnac, à Neuville; menuiserie et charpente, M. Virey, à Neuville. <i>Achèvement.</i>
<i>Neuville-sur-Saône</i> , chemin de Bresse. Villa. M <sup>me</sup> v <sup>e</sup> G...	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	M. Guillon, entrepreneur général.
<i>Miribel.</i> Station électrique, lavoir, établissement de bains. M. Pérignon, concessionnaire.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Grand; charpente et menuiserie, M. Girard.
<i>Neuville-sur-Saône</i> , quai du Four-à-chaux. Habitation M. Forestier.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Salagnac, à Neuville; menuiserie et charpente, M. Virey, à Neuville. — <i>Fondations.</i>
<i>Oullins.</i> Surélévation de maison de rapport. M. Bougras.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	M. Darfeuille.
<i>Saint-Fons.</i> Maison. M <sup>me</sup> ve Point.	M. Laurençon, c. Gambetta, 10.	M. Pommerol, à Saint-Fons. — <i>Intérieur.</i>
<i>Vénissieux.</i> Ecole du Moulin-à-Vent. La Commune.	M. Laurençon, c. Gambetta, 10.	M. Pérol, à Vénissieux. — <i>Terrassements.</i>
<i>Villeurbanne</i> , cours de la République, 22. M. Védrine.	M. Laurençon, c. Gambetta, 10.	M. Védrine.
<i>Vourles.</i> Villa et dépendances. M. C. Martin.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	M. Bonnichon, à Pierre-Bénite.
<i>Saint-Martin-en-Haut</i> (R.). M. Bally, à Lyon.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	M. Grange, à Saint-Martin-en-Haut.
<i>Caluire</i> , quai de Cuire. Villa. M. M..., à Lyon.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	M. Pasquet, à Champagne. — <i>Intérieur.</i>
<i>Crépieux.</i> Villa. M. Goudchaux.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Lerousseau, à Crépieux; serrurerie, MM. Mury et Rivoire, à Crépieux; menuiserie et charpente, M. Martin. — <i>Fondations.</i>
<i>Saint-Fons.</i> Mairie, achèvement du fronton, construction d'une horloge. La Commune.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	M. Besse, à Saint-Fons.
<i>Hauterives</i> (Drôme). Villa. M. Juveneton.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	M. Bonnard. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne</i> , c. Lafayette prolongé, 17. Maison. M. Fanton.		
<i>Saint-Servé</i> (Isère). Colonie scolaire de vacances. La Ville de Lyon.	Architecture municipale.	

chauffage, distribution d'eau chaude et eau froide aux étages; éclairage électrique de 100 lampes par un moteur à pétrole installé dans les dépendances.

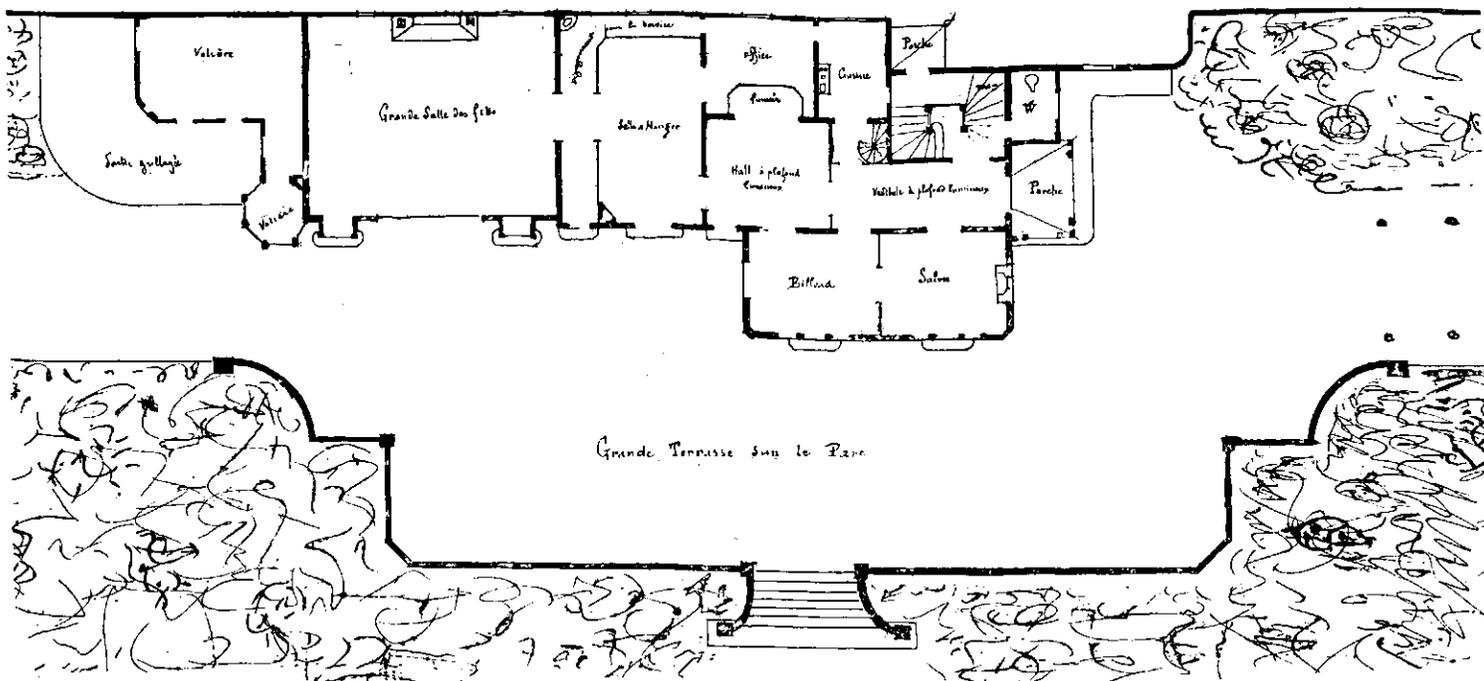
salle de 11 mètres de large, est couverte par un plafond à la française décoré, une cheminée monumentale de 3 mètres sur 5 de haut décore un des côtés. Une baie en cintre surbaissé de 20 mè-

VILLA DE M. E. BRASSEUR A GRIGNY (RHÔNE)

Architecte M. BOIRIVANT, rue Jean-de-Tournes, 8, à Lyon



ÉLEVATION



PLAN

Plusieurs salles de réception : hall, billard, v. stibule sont décorés de peintures murales marouflées.

Le hall est éclairé par un plafond lumineux en fer forgé; le vestibule par un plafond à caissons lumineux.

Une grande salle de fêtes a été placée en annexe contre la face sud du grand pavillon et en communication avec la villa. Cette

trés carrés et garnie de vitraux éclaire ladite salle à laquelle on accède par deux porches saillants sur la terrasse. Notre plan du rez-de-chaussée montre tout l'heureux parti qu'en a tiré l'architecte pour ajouter au charme de la situation topographique.

Une terrasse avec balustrade règne devant la façade et un perron orné de statues donne accès au parc.

Voici les noms des artistes et entrepreneurs qui ont coopéré à cette construction :

Maçonnerie : M. BLANC, de Grigny ;  
 Charpente : M. GELAS, de Givors ;  
 Menuiserie : M. GUY, de Grigny ;  
 — M. MISTRAL, de Lyon ;  
 Serrurerie : M. BARBIER, de Lyon ;  
 Perron, balustrades pierres : M. HÉRAUD, de Lyon ;  
 Peinture : M. VALENTI, de Lyon ;  
 Décoration : MM. LÉVIGNE, JUNG, REINIER et D. GIRIN ;  
 Mobilier : MM. FONTAINE et OGER, de Lyon ;  
 Vitraux : M. MAGNIN, de Lyon.

### ÉCLAIRAGE AVEC DE LA SCIURE DE BOIS

Dans les usines à gaz de H. Walker, à Desoronto (Ontario), on obtient du gaz avec de la sciure de bois, qui n'est pas inférieur, au point de vue de la qualité, au gaz de houille.

Comme matière première on emploie de la sciure de bois de sapin bien sèche, laquelle donne entre 20 et 30.000 pieds de gaz d'éclairage à la tonne. Les cornues employées pour la production du gaz de bois sont analogues aux cornues ordinairement employées pour la production du gaz de houille, mais le procédé d'épuration est cependant différent, attendu que les produits de la disposition sont différents de ceux obtenus avec la houille.

L'hydrogène sulfuré et l'ammoniaque qui sont si désagréables dans la fabrication du gaz de houille ne se rencontrent presque pas dans cette fabrication. Naturellement, c'est au bois résineux que, dans la fabrication du gaz de bois, on donne la préférence sur tous les autres, car non seulement celui-ci renferme une quantité plus considérable des matières pouvant être transformées en gaz, mais encore fournit du gaz possédant un pouvoir éclairant plus considérable. Le séchage, de même que la préparation de la matière, s'effectue au moyen de machines. Dans les contrées où il est facile de se procurer de la sciure de bois à bas prix et où les produits du traitement des branches, comme le charbon de bois, le goudron, le vinaigre de bois, etc., trouvent un écoulement facile, la fabrication du gaz de bois peut entrer en concurrence avec celle du gaz de houille.

Les cornues destinées à la production du gaz de bois doivent occuper, autant que possible, de grandes surfaces pour que les vapeurs non éclairantes se déposent dans la partie supérieure. Ces grandes cornues peuvent contenir le triple du chargement : on les pourvoit d'un générateur formé de canalisations en fer, placées, sous la cornue, que traversent ces vapeurs qui, sur leur parcours, doivent traverser de 50 à 60 parois incandescentes. Ces canalisations du générateur sont établies de telle sorte que les cornues sont munies d'une sole double et que les intervalles sont partagés, un grand nombre de fois, par des murs de séparation ; les gaz s'échappant de la cornue passent en premier lieu à une des extrémités dans ces canalisations et les parcourent complètement avant de se refroidir. Dans ce parcours, une grande partie des vapeurs de goudron se décomposent à nouveau et se transforment en gaz d'éclairage.

Le gaz de bois n'a besoin que d'être délivré de son contenu en acide carbonique ceci a lieu dans les cuves d'épuration avec de la chaux sèche et éteinte (hydrate de chaux). Les dispositifs pour le refroidissement doivent être très étendus, car une quantité considérable de produits aqueux sont à refroidir. Le bois — de pin ou de sapin — doit être bien séché, puis il est fendu en morceaux de la grosseur du bras, qui sont ensuite liés ensemble et placés dans la cornue.

### AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Enquête.** — Une enquête est ouverte sur le projet d'ouverture de nouvelles voies publiques entre le cours Gambetta, l'avenue de Saxe, la grande rue de la Guillotière, les rues de la Madeleine et du Repos, le fort Lamothe et le boulevard des Hirondelles, mais seulement en ce qui concerne les modifications apportées au projet.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, est déposé à la Mairie du III<sup>e</sup> arrondissement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à ladite Mairie pendant trois jours, savoir : les mardi 22, mercredi, 23 et jeudi 24 février 1898, de midi à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

**Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments de Lyon.** — Bureau d'administration pour l'exercice 1898.

*Président d'honneur* : M. E. BRIZON, rue de Séze, 118.

*Président* : M. J.-B. ROUCHON, quai de Retz, 27.

*1<sup>er</sup> Vice-Président* . . . MM. PENELLE, rue Franklin, 57 ;

*2<sup>e</sup> Vice-Président* . . . P. GALANT, rue Duguesclin, 112 ;

*Trésorier* . . . . . J. GAGNIEU, rue Bugeaud, 98 ;

*Secrétaire* . . . . . J. BIZET, rue du Gare, 7.

*Syndics* : MM. E. BÉRAUD, quai de l'Hôpital, 2 ; V. BUTIN, rue Palais-Grillet, 12 ; G. CLERMONT, rue de Vauban, 73 ; J. DUBOIN, rue des Docks, 3 ; J. FESSETAUD, rue de Vauban, 81 ; F. GAYETTI, rue Saint-Dominique, 13 ; D. GRÉPAT, rue d'Alsace, 75 (Villeurbane) ; G. F. JAMOT, rue de la Part-Dieu, 82-84 ; JAUDON, rue d'Enghien, 20 ; LESOURD, rue Bouteille 15 ; J.-B. LESSELIER, rue des Archers, 9 ; L. MALLET, rue Jacquard, 18 ; P. J. ORAT, rue de la Platière, 6 ; SOULIER, rue Victor-Hugo, 33 ; P. TATON, cours Gambetta, 60 ; L. VERGUIN, rue Pierre-Corneille, 45.

**Société lyonnaise des Beaux-Arts.** — Lundi 31 janvier, au siège de la Société, a eu lieu l'élection des jurys de sections pour le Salon de 1898. Sont élus :

*Peinture* : MM. APPIAN, BIDAULT, J.-B. PONCET, BAUER, PERRACHON, LOUBET, DE COCQUEREL, TOLLET, BARRIOT, BALOUZET, SIGARD.

Viennent ensuite : MM. ROMAN, DE LA BRELY, SARRAZIN, BAUVERIE, LAURENT, JUNG.

*Sculpture* : MM. DEVAUX, PAGNY, LAMOTTE.

Viennent ensuite : MM. DE GRAVILLON, BOURGEOT.

*Gravure* : MM. MICIOI, AM-STEIN, VILLARD.

Vient ensuite : M. PONCET.

*Architecture* : MM. PASCALON, JAMOT, DESJARDINS.

Viennent ensuite : MM. HUGUET, ROGNIAT.

C'est le vendredi 25 courant qu'aura lieu l'ouverture de l'Exposition annuelle de cette Société, dans son pavillon de Bellecour. Cette Exposition s'annonce comme une des plus intéressantes qu'il y ait eu de longtemps. A nos maîtres et artistes lyonnais sont venus se joindre un grand nombre de Parisiens qui, tant par l'importance que par la valeur de leurs envois, rehausseront encore l'éclat de notre Salon.

Une disposition nouvelle des salles permet de mettre en valeur les envois de sculpture dont la disposition jusqu'alors était assez déficteuse.

Ajoutons enfin que, grâce à la bonne volonté de la Compagnie du gaz, les salles éclairées à l'électricité seront ouvertes au public le soir jusqu'à 10 heures. Nul doute que les visiteurs seront nombreux et sauront apprécier les facilités qui sont ainsi données à

ceux que leurs occupations retiennent dans la journée aux heures où l'Exposition était ouverte autrefois.

**Université de Lyon.** — *Cours libre d'électricité industrielle.* — M. Busquet, chargé du cours libre d'électricité industrielle, développera le programme suivant :

Principe général de la construction des machines dynamo-électriques.  
Description d'une machine type.  
Diverses dispositions des courants induits.  
Mode de génération et de circulation des courants dans l'armature.  
*Expériences.*

Le cours a lieu à la Faculté des Sciences tous les samedis à 5 h 1/2 du soir.

**Election complémentaire au Conseil de Prud'hommes de Lyon** du bâtiment et des industries diverses (ouvriers 5<sup>e</sup> catégorie). — Cette élection, qui a eu lieu le dimanche 6 février 1898, a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits. . . . .	360
Nombre de votants . . . . .	92
Bulletins blancs ou nuls . . . . .	1
Reste pour suffrages exprimés. . . . .	91
Majorité absolue. . . . .	46
Ont obtenu :	
MM. Giboulet (François) . . . . .	57 voix (élu).
Seymat (Joseph) . . . . .	18 —
Monteil (Jules) . . . . .	15 —
Dubost . . . . .	1 —

**Chambre syndicale des Entrepreneurs en bâtiments de Vienne.** — Dans son Assemblée générale du 16 janvier, la *Chambre syndicale* a, à l'unanimité, maintenu pour l'année 1898-1899 son bureau, qui est composé comme suit :

<i>Président.</i> . . . . .	MM. Laurent Florentin;
<i>Vice-Président</i> . . . . .	Bouvier aîné;
<i>Trésorier</i> . . . . .	J. Cléchet;
<i>Secrétaire</i> . . . . .	Trabet aîné.

**La Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments de Lyon** annonce son banquet annuel pour le *mercredi 2 mars à 6 h. 1/2*, à l'hôtel de l'Europe, place Bellecour.

Les adhésions sont reçues au siège, rue des Archers, 8.

Nul doute que cette fête splendide ne réunisse, comme les précédentes années, un grand nombre d'adhérents, témoignant ainsi l'étroite union qui existe entre tous les membres du Syndicat.

**Nécrologie.** — M. BOISSAT, inspecteur de la voirie, 68 ans, place de l'Abondance, 1.

M. BERNELIN, architecte, 50 ans, rue Saint-Maurice, 73.

## LES TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Fidèles à notre programme qui est d'être utiles à nos abonnés, nous avons, sur le désir exprimé par plusieurs de nos amis, présenté les travaux en cours d'exécution sous une forme nouvelle, qui permet de trouver facilement dans chaque arrondissement la marche et l'avancement des immeubles en construction.

Ces tableaux paraîtront régulièrement une fois par mois et seront tenus à jour avec le plus grand soin. Nous les donnons aujourd'hui sous forme d'un supplément de quatre pages.

Nous tenons à remercier ceux de nos abonnés qui nous ont facilité la tâche en nous aidant de leurs renseignements, et nous espérons que tous apprécieront les efforts faits pour leur fournir les renseignements qu'il leur importe de connaître, et pour être utile au monde du bâtiment.

## BIBLIOGRAPHIE

**CALCUL IMMÉDIAT DES FERMES DE CHARPENTE** en fer et en bois, nouvelle méthode, par LOUIS DURAND, ingénieur civil des mines, Compagnie de Montrambert.

*Sommaire des matières contenues dans cet ouvrage.*

1<sup>o</sup> Introduction et considérations générales sur le calcul des fermes de charpente. — 2<sup>o</sup> Tableau de renseignements pratiques donnant les inclinaisons qu'il convient d'adopter suivant la nature de la couverture, les poids par mètre superficiel de la couverture et de la charpente. — 3<sup>o</sup> *Série A.* Cette série comprend les fermes de toutes portées à tirants verticaux, contrefiches inclinées et entrant horizontal. *Deux exemples de calcul.* — 4<sup>o</sup> *Série A'.* Cette série comprend les fermes de toutes portées à tirants verticaux, contrefiches inclinées et arbalétriers inclinés, dites Fermes rigides. *Deux exemples de calcul.* — 5<sup>o</sup> *Série B.* Cette série comprend les fermes de toutes portées à contrefiches verticales, tirants inclinés et arbalétriers horizontaux. *Deux exemples de calcul.* — 6<sup>o</sup> *Série B'.* Cette série comprend toutes les fermes de toutes portées disposées comme celles de la série B, mais avec entrant surélevé (fermes rigides). *Deux exemples de calcul.* — 7<sup>o</sup> *Série C.* Cette série comprend toutes les fermes de toutes portées à contrefiches normales à l'arbalétrier, tirants inclinés et entrants horizontaux. *Deux exemples de calcul.* — 8<sup>o</sup> *Série C'.* Cette série comprend toutes les fermes de toutes portées disposées comme celles de la série C, mais avec entrants surélevés (fermes rigides). *Deux exemples de calcul.*

Un grand nombre de personnes dont les études techniques se sont limitées aux premiers éléments de la mécanique et pour lesquelles tout calcul logarithmique est au moins pénible et souvent même inconnu, sont amenées à étudier la construction des fermes en bois ou métalliques et se trouvent dès lors embarrassées pour déterminer rapidement les efforts auxquels sont soumises les différentes pièces. L'ouvrage de M. Louis DURAND *supprime toutes ces difficultés* et permet de calculer les charpentes les plus compliquées avec les seules ressources des mathématiques élémentaires : les formules de cet ouvrage ne contiennent que les données de la question : *espacement des fermes, portée, poids du mètre carré suivant l'inclinaison de la toiture.*

Dans un calcul de résistance des matériaux, toute erreur pouvant avoir de graves conséquences, l'auteur, malgré la simplicité des formules exposées, s'est préoccupé d'établir un contrôle sûr des résultats obtenus ; dans ce but, il a établi pour chaque profil de ferme un *diagramme, toujours très simple à construire et qui permet d'obtenir, par une simple mesure directe avec un double décimètre, la valeur des efforts déterminés dans chaque pièce.*

*Le Génie civil, n° du 14 septembre 1895.*

*Pour recevoir l'ouvrage franco, adresser la somme de 15 francs par mandat poste à l'Administrateur de la Construction lyonnaise, 4, rue Gentil, à Lyon.*

*Projets.* — M. Louis DURAND se charge d'examiner, de rectifier et dresser au besoin tous les projets de charpente en fer ou bois, passerelles, ponts en fer, bois ou maçonnerie, planchers, etc., etc.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

*Du 28 janvier au 10 février.*

Cabinet de M. DURET, boulevard des Brotteaux, 46.

*Rue des Charmettes, 73.* Maison M. Galien, prop.

Cabinet de M. FANTON, rue Duguesclin, 101.

*Rue François-Garcin, 6.* Maison M. Tauty, entrepreneur.

Cabinet de M. DELALANDE, rue Rave, 30.

*Rue de la Madeleine, 15.* Exhaussement d'un étage d'une maison en construction, M. Roche, prop.

*Rue Tête-d'Or, 51-53.* Maison MM. Santour et Pansu frères, prop.

*Rues de Crèqui, Robert, Duguesclin et Fénélon.* Monument. Commission du monument religieux des Brotteaux, prop. M. Fessetaud fils, ent.

*Rue du Lac, 46.* Maison M. Alamargot, prop.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 10 février. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Travaux de peinture des grandes serres des collections du Parc de la Tête-d'Or. Soumissionnaires : MM. Calme!, 26 p. 100. — Combrouze, 19 p. 100. — Nuellas, 18 p. 100. — Thibaud, 16 p. 100. — Adjud., M. Rey, entrepreneur, 147, rue Moncey, 32 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 10 février. — *Mairie de Lyon* — Services municipaux. Vente par adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'un terrain communal situé rue de Trion, 46. Adjudicataire, la Compagnie du chemin de fer de Fourvière-Ouest-Lyonnais, moyennant la somme de 13.159 fr. 68, soit à raison de 50 fr. 55 le mètre, sur une mise à prix de 40 fr. Aucun autre soumissionnaire ne s'est présenté.

**Rhône.** — 10 février. — *Mairie de Saint-Vérand.* — Construction d'un presbytère Mont. des travaux, 19.357 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Jacques Gerbe, à Saint-Vérand, 3 p. 100. — Jean-Baptiste Charbotel, à Saint-Clément-s.-Valsonne, 3,95 p. 100 — Pierre Bresson, à Tarare, 2 p. 100. — Antoine-Marie Ringuet, à Civriens-d'Azergues, 4 p. 100. — Jean-Pierre Chatard, à Légnay, 3,75 p. 100. — François Badadan, à Chessy-le-Mines, 3 p. 100. — Gervais Sauret, à Pontcharra, 5,10 p. 100. — Pierre Senetaire, à Tarare, 2 p. 100. — Adjud., M. Antoine Batisse, à Saint-Vérand, 5,20 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 13 février. — *Mairie de Neuville-sur-Ain.* — Terrassements et maçonnerie pour l'agrandissement et l'appropriation du cimetière. Montant des travaux, 1 800 fr. Soumissionnaires : MM. Joseph Humbert, entrepreneur, à Villeversure (Ain), 0 p. 100. — Guillaume Meunier, entrepreneur, à Neuville-sur-Ain, 0 p. 100. — Joseph Thomaison, entrepreneur, à Neuville-sur-Ain, 0 p. 100. — Adjud., M. Claudius Martin, entrepreneur, à Neuville-sur-Ain (Ain), 16,14 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 3 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon* — Vente d'un terrain communal situé avenue des Ponts, 235, d'une superficie de 553 mètres 99 décimètres carrés, situé avenue des Ponts, 235. La mise à prix est fixée à la somme de 10 fr. par mètre carré, soit, pour les 553 mètres 99 décimètres carrés, une somme de 5.539 fr. 90. Cautionnement provisoire, 300 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions, relatif à ladite vente et le plan des lieux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Vendredi 11 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire de Montchat Travaux d'installation du gaz, des eaux et des services d'arrosage et d'incendie. Montant des travaux, 8.140 fr. 25. Cautionnement, 800 fr.

Renseignements à l'Hôtel de ville (4<sup>e</sup> bureau).

**Jura.** — Lundi 7 mars, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux et vicinaux — 1<sup>er</sup> lot. Commune de Cerniebaud. Construction d'un chemin dans la forêt communale, partie comprise entre le communal de Fraroz et le dessus des Rochers. Dépense évaluée par le service vicinal à la somme de 4.700 fr. Cautionnement, 170 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Commune d'Ounans. Construction de six aqueducs sous le chemin vicinal ordinaire n° 4 d'Ounans à Rosières, dans la partie comprise entre l'entrée de la forêt d'Ounans et la limite de la Ferté. Dépense évaluée par le Service vicinal, à la somme de 1.200 fr. Cautionnement, 40 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la sous-préfecture, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures.

**Loire.** — Samedi 26 février, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Travaux d'entretien de chemins.

Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — *Ville de Saint-Chamond.* — Eclairage public. La ville de Saint-Chamond informe les sociétés d'éclairage par le gaz, l'électricité ou autres systèmes, que son traité avec la compagnie actuelle du gaz prenant fin le 1<sup>er</sup> juillet 1900, elle recevra jusqu'à fin mars prochain des propositions pour la nouvelle concession à intervenir.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 27 février, 2 h. — *Mairie de Buxy.* — Agrandissement de l'hospice. Montant des travaux, 7.960 fr. 47. Imprévus et honoraires, 1 632 fr. 79. Total, 9.613 fr. 26.

Renseignements à la mairie.

**Savoie (Haute).** — Vendredi 25 février, 10 h. 1/2. — *Mairie d'Annecy.* — Adjudication de fournitures de mobilier pour le lycée de jeunes filles. — 1<sup>er</sup> lot. Mobilier scolaire. Fournitures soumises au rabais, 9.587 fr. 50. Somme à valoir pour cas imprévus, 102 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Mobilier des logements et locaux de l'administration. Fournitures soumises au rabais, 12.280 fr. Somme à valoir pour cas imprévus, 260 fr. Cautionnement, 150 fr.

Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des projets au secrétariat de la mairie, tous les jours, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

Les concurrents à l'adjudication devront joindre à leur soumission un certificat de capacité constatant qu'ils ont exécuté des fournitures analogues à celles à soumissionner. Ce certificat devra être visé pour communication par l'auteur du projet huit jours au moins avant l'adjudication. Cette condition est de rigueur.

**Savoie (Haute).** — Vendredi 25 février, 11 h. — *Mairie d'Annecy.* — Adjudication de fournitures de mobilier pour l'internat du lycée de jeunes

filles. — 1<sup>er</sup> lot. Lits et sommiers. Fournitures soumises au rabais, 3.021 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Matelas et traversins. Fournitures soumises au rabais, 3.248 fr. Cautionnement, 160 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Tables de nuit. Fournitures soumises au rabais, 443 fr. Cautionnement, 25 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Draps, couvertures, serviettes, rideaux en coutil, tabliers. Fournitures soumises au rabais, 5.201 fr. 20. Cautionnement, 300 fr.

Ceux qui désireront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des projets au secrétariat de la mairie, tous les jours, de 2 à 4 heures de l'après-midi.

Les concurrents à l'adjudication devront joindre à leur soumission un certificat de capacité constatant qu'ils ont exécuté des fournitures analogues à celles à soumissionner. Ce certificat devra être visé pour communication par l'auteur du projet huit jours au moins avant l'adjudication. Cette condition est de rigueur.

**Ministère de la Guerre.** — Samedi 26 février, 1 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Service des subsistances, de l'habillement et du campement. Fourniture des instruments de pesage et de mesurage, des objets mobiliers et de consommation et des matériaux nécessaires aux services des subsistances militaires et de l'habillement, du 1<sup>er</sup> janvier 1898 au 31 décembre 1900 (25 lots).

Cahier des charges dans les bureaux de la première sous-intendance militaire de la place de Lyon, cours du Midi, 31, au 2<sup>e</sup> étage; à la manutention militaire, quai Saint-Vincent, 9, et au magasin général de l'habillement, cours de Villeurbanne, 92.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 2 mars, 2 h. — *Mairie de Belley.* — Entretien de bâtiments militaires pendant les années 1898 à 1903 inclus. S'adresser pour prendre connaissance des pièces du marché, soit à la chefferie du génie à Bourg, 5, place du Mail, soit au bureau du génie, à Belley, caserne Sibuet. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le Chef du génie, à Bourg, avant le 1<sup>er</sup> mars prochain, les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2, annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 16 mars, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Charbon de terre pour régénérateurs de vapeur. Charbon de terre nécessaire pour l'alimentation des régénérateurs de vapeur de la cartoucherie de Valence pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1898.

Le cahier des charges indiquant les clauses et conditions de cette fourniture est déposé à la direction d'artillerie de Grenoble et la cartoucherie de Valence.

## CORRESPONDANCE

**M. B...**, architecte. — Consultez le « Memento de l'architecte et de l'entrepreneur » de M. L. A. BARRÉ, ingénieur des arts et manufactures, professeur de mathématiques à l'Association polytechnique. La question des ciments y est traitée tout au long, avec amples détails dont vous donnera une idée le sommaire suivant de tout ce qui est exposé s'y rapportant : Ciments : leur résistance; ciments romains, Portland, de fontainier, de Vassy, végétal, métallique, de tuileaux et scories, de magnésie, silicomagnésique, de laitier; enduits de ciment; durée de la prise; poids et prix; fondations et couvertures en ciment; gâchage; jointoiement en ciment; bétons et mortier de ciment; ciments à ossature métallique, essais des ciments, etc.

Les autres questions techniques de votre profession, approfondies bien que condensées dans un format très pratique, justifient pleinement le titre de cet ouvrage que vous pourrez vous procurer dans nos bureaux au prix de 11 francs, ou qui vous sera expédié contre mandat postal de 11 fr. 85 à l'ordre de l'Administrateur délégué de la *Construction Lyonnaise*.

**M. T.**, architecte à Saint-Étienne. — Vous pouvez vous appuyer, pour soutenir vos conditions, sur le tarif de la Société académique d'architecture de Lyon dont l'article II est ainsi conçu :

« Travaux au-dessous de 20.000 francs : projets, direction des travaux et règlement des mémoires : .. de 10.001 à 12.000 francs, 7 fr. 50 pour 100. » Le même tarif tient compte dans le total des matériaux que le propriétaire a fournis, selon leur valeur : il y comprend également tous les frais accessoires nécessaires à l'exécution de l'œuvre, tels que tentures, sonnerie, marbrerie, etc. Est également comprise dans ce total l'installation des eaux, qu'elle provienne d'une prise sur les branchements d'une compagnie, comme dans les villes, ou que l'adduction en ait lieu d'un réservoir dans lequel l'élève un manège comme c'est le cas dans la propriété dont vous nous entretenez.

## RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

## FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

**Lyon.** — Société en nom collectif R. Girard et Chauvet, 261, rue Duguesclin. Exploitation d'une scierie mécanique. Durée 14 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 1898. Capital 8.000 fr. fournis par moitié. 24 janvier.

**Lyon.** — Société en nom collectif Blanc frères, 16, rue du Plat, commerce de fers et ferronnerie. Durée 9 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 1897. Capital social 197.238 fr. 70 fournis par moitié. 20 janvier.

**Saint-Etienne.** — Serve frères, construction de chaudières à vapeur, ponts et charpentes en fer, fabrique de tuyaux en tôle pour conduites d'eau, réservoirs, 10, rue Barthélemy-Brunon, à Rive-de-Gier. Durée 10 ans. Capital 127 000 fr. 28 décembre.

**Grenoble.** — Puissat et Bonnel, maçonnerie, au Villard-de-Lans. Durée 13 ans. Capital 600 fr. 3 décembre.

**Saint-Jean-de-Maurienne.** — Quézel-Ambrunaz et Cie, exploitation d'une carrière d'ardoises, à Saint-Alban-des-Villards. Durée 17 ans, 5 mois et 10 jours. Capital 800 fr. 15 décembre.

**Avignon.** — Société J. Quioc et Cie, bois de construction, menuiserie, 6, quai Saint-Lazare. Durée 12 ans. Capital 40.000 fr. 1<sup>er</sup> octobre.

**DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS**

**Lyon.** — Société en nom collectif Rouchon oncle et neveu, 62, rue Mazenod, commerce d'entrepreneur en maçonnerie. Dissolution à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Liquid. M. Benassy, 2, rue d'Oran.

**Lyon.** — La Société en nom collectif existant sous la raison « Schilfarth et Jeantet » et le titre de Compagnie Franco-Suisse d'électricité, dont le siège social était à Lyon, 15, rue Centrale, ayant pour objet l'installation complète, la vente des appareils électriques, et, en général, tout ce qui a rapport à l'électricité, ainsi que la vente des moteurs à gaz et à pétrole. A été dissoute d'un commun accord à partir du 17 novembre 1897. La liquidation a été confiée à M. Schilfarth. 21 janvier.

*Insertion gratuite*

**DESSINATEUR** ayant quelques heures de libres dans la journée demande travaux de dessin et d'architecture. Ecrire à M. DUPIN, 76, rue de l'Hôtel-de-Ville.

**ON DEMANDE** plusieurs bons **Employés** d'Architectes, parfaitement au courant de la Construction et capable de rendre des services de premier ordre. — S'adresser au Bureau du journal.

**A VENDRE**

**Ouest Lyonnais** (4 kil. g.) **Belle propriété** d'agrément et de rapport. **Habitation** bourgeoise: 14 pièces vastes et confortables, belles dépendances, 44 hect., dont 15 en pré. Fermier paie 2.500 fr. **Vue superbe. Chasse.** **Près Lyon** (hauteur). **Jolie Propriété** d'agrément et de rapport. **Habitation** de maître: 15 pièces; belles dépendances. **Parc** 1 hect.; près 30 hect. Rapp. 5.000 fr. **Belle vue.** S'adresser à M. Bal'ay, 15, rue d'Algérie, à Lyon

**L'ARCHITECTURE** et les constructions métalliques, à l'Exposition universelle de 1889, par CONTAMIN, BARRÉ & LABRO. — *Un volume grand in-8° de 152 pages avec figures et 56 planches.* . . . . . Prix **25 fr.**

**DISTRIBUTION** d'eau pour une ville industrielle, par L. VIGREUX, ingénieur civil. — Volume d'eau à fournir; étude du réservoir; étude de la distribution; diamètre des conduites; établissement de la canalisation; accessoires de la canalisation; vente de l'eau à domicile; étude du réseau d'égout. — *Un volume de texte et un Atlas de 7 grandes planches dont une en 3 couleurs.* Prix **12 fr.**

**RÉSUMÉS** sur l'architecture et les sciences qui s'y rattachent, par AL. GOUILLY, ingénieur des Arts et Manufactures. — Ouvrage comprenant toutes les connaissances qui constituent la science de l'architecte, de l'entrepreneur & du conducteur de travaux publics: Tables diverses. — Résistance des matériaux. — Moments d'inertie, poids des fers carrés et ronds. — Levée de plans. — Etude du terrain. — Nivellements. — Terrassements. — Echafauds. — Etalements. — Ciments. — Chaux. — Enduits. — Bétons. — Maçonneries diverses. — Murs de soutènement. — Voûtes. — Supports. — Assemblages des bois. — Poutres. — Combles. — Escaliers. — Série de prix. — Architecture. — Les cinq ordres d'architecture. — Réparations locatives. — Mitoyennetés. — Honoraires d'architectes, etc. — *Carnet de poche, format 17/10, de 282 pages, 590 figures intercalées dans le texte et 4 tableaux donnant des teintes conventionnelles.* Prix cartonné . . . . . **5 fr.**

On peut se procurer ces Ouvrages au Bureau du Journal.

**SPECTACLES**

**Grand-Théâtre.** — Mercredi 16, *Sigurd*, avec M. Casset; jeudi 17, *Mignon*.

**Théâtre des Célestins.** — Mercredi 16, jeudi 17 et samedi 19, *Gillette de Narbonne*; vendredi 18, *le Grand Mogol*, avec dans ces deux opérettes Mme Tariol-Béauzé, une des premières divettes parisiennes, qui fit de brillants débuts l'année dernière, à Paris, à l'Eldorado, et ensuite au Nouveau-Théâtre. Elle est actuellement aux Bouffes-Parisiens.

**Casino des Arts.** — Les clowns Girards, aussi bons musiciens qu'excellents gymnastes; la gracieuse Dolly-Mô, le ballet *Les Amours de Fanchette*, etc., etc.

**Scala-Bouffes.** — *Les Marquises de la Fourchette*, un des plus gais vaudevilles de Labiche. Au premier jour, Bruet et Rivière.

**Eldorado.** — Tous les soirs les deux grands succès: *Mam'zelle Culot* et *Rêve d'Amour*. Incassablement: *A Lyon s'y gaiement*.

**Cirque Rancy**, avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et les jeudis et dimanches, à 3 heures, grand spectacle avec toutes les attractions.

Toutes les représentations sont terminées par *Une chasse au moyen âge*, avec chevaux plongeurs.

**La Photographie animée** par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée: 50 centimes. Prime gratuite offerte aux spectateurs.

*Le Propriétaire-Gérant: ALEXANDRE REY.*

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 18963

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**CARREAUX EN CIMENT**

**VEVE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 25, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

**PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS**

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Drilage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

**CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CIMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments *Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de *Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Craus* (Freymy-Gony); *Chaux des Barrières* (Orême).

**PEINTURE & PLATRE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). *Succursales: Saint-Etienne*, 43, rue d'Annouay; *Saint-Pons*, 9, quai Saint-Gobain.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne*, *Sainte-Foy-l'Argentière*, *Bourgogne* et *Saint-Vallier*. Spécialité de *Dossesaux* pour cheminées. *Tuyaux en grès*. *Fabrication de tuyaux en poterie* pour bâtimens et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. *Succursales: Saint-Etienne*, 43, rue d'Annouay; *Saint-Pons*, 9, quai Saint-Gobain.

**CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE**

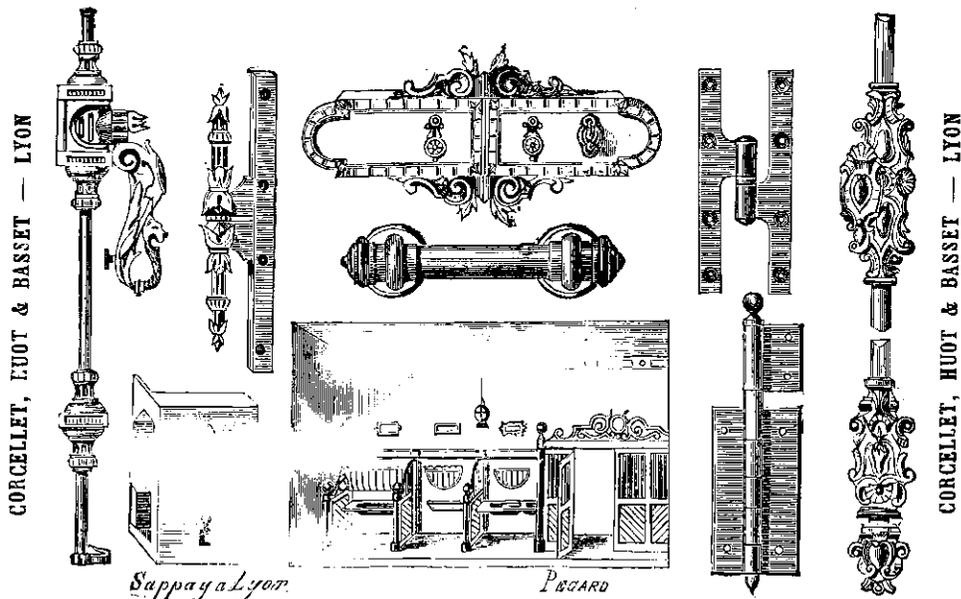
# VICTOR DUPRÉ

69, Rue Tronchet, Lyon

Fabrique d'Abat-Jour. — Pose de Cordes. — Fourniture de Lames et Bâtons  
Réparations à Prix très réduits

**VENTE DE STORES ORDINAIRES ET FANTAISIE**  
A 2 francs le mètre carré, tout posé.

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE. — PRIX EXCEPTIONNEL DE BON MARCHÉ

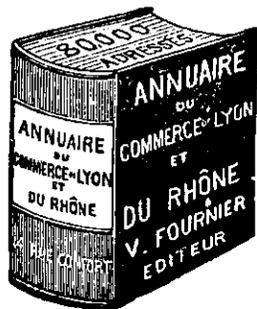


CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

Sappay & Lyon

Pécard



VIENT DE PARAITRE

# ANNUAIRE

GÉNÉRAL

du

**Commerce de Lyon & du Département du Rhône**

Indicateur FOURNIER

FONDÉ EN 1869

Édition de 1898

Le plus important des Annuaire de Province (Plus de 100.000 Adresses)

Classées méthodiquement par rues, ordre alphabétique et professions

MAGNIFIQUE PLAN EN COULEURS DE LA VILLE DE LYON

Prix : 12 Francs. — Franco : 13 Francs

EN VENTE

**AGENCE FOURNIER**

14, rue Confort, LYON, et dans toutes ses Succursales

# MOSAÏQUE

NOUVEAU SYSTÈME

## de Mosaïque Granit

DÉPOSÉ

Romaine et Vénitienne pour  
Dallage, en Emaux de Venise,  
pour Décorations murales.

A. QUARIN, Rue Sala, 44, LYON

Entreprise de Couverture, Zinguerie, Plomberie pour Bâtiments

**LANDIER FILS**

3, rue Pierre-Corneille, LYON

**Cheneaux en Tôle d'Acier Galvanisée**

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

**RÉSERVOIR DE CHASSE**

A tirage et alimentation instantanée et automatique  
BREVETÉ S. G. D. G.

L'INSTANTANÉ, chauffe-bains, breveté s. g. d. g.  
donnant 150 litres d'eau à 40 degrés en 10 minutes.

ABONNEMENT A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE

A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS  
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

# FATOU-GUITTA

SUCCESEURS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs  
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres  
striés et losanges de Saint-Gobain  
Verres anglais et Vitraux d'appartement

**APPAREILS DE BLANCHISSAGE**

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



Lessiveuses — Laveuses

Essoreuses

Repasseuses — Séchoirs

**DELAROCHE AINE**

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON